

PLUi

Coeur de l'Avesnois
Plan local d'urbanisme
intercommunal

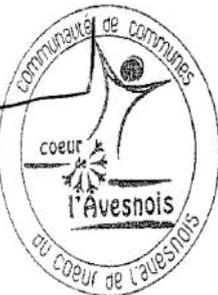
TOME 5 - ANNEXES

BILAN DE CONCERTATION

APPROBATION - Décembre 2023

Vu pour être annexé à la délibération arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Fait à Avesnes-sur-Helpe,
Le Président

ARRETE LE 20/12/2022
APPROUVE LE 18/12/2023



Le présent document fait état des actions de concertation menées tout au long de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Engagement de la procédure :

A compter du 9 septembre 2015, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois est compétence en matière « d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme ». Le 17 décembre 2015, dans le cadre des dispositions issues du Grenelle de l'Environnement et de la loi ALUR, elle a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), selon les modalités et principes énoncés dans la charte qui lui est annexée. Cette dernière précise les modalités de concertation avec les communes et la population tout au long de la procédure d'élaboration. Elle prévoit, outre la diffusion d'informations par voie de presse ou tout type de support dématérialisé, l'organisation de réunions publiques, la mise en place d'une exposition itinérante à destination du grand public sur les modalités d'élaboration et sur les enjeux et préconisations du PLUi ainsi que de réunir la Conférence Intercommunale des Maires à chaque étape de la procédure.

Pluridisciplinaire, le PLUi de la 3CA est le fruit de confrontations d'avis, d'arbitrages, d'une démarche de « co-construction », menés avec l'aide d'une équipe technique (Agence D'Urbanisme de la Sambre, le PNR de l'Avesnois, les Bureaux d'études Verdi Conseil et Sémaphores ainsi que la Chambre d'Agriculture et les services de la 3CA), avec le Conseil et le Bureau Communautaires, la Conférence des Maires et les conseils municipaux, les services de l'Etat, les Personnes Publiques Associées ainsi que d'autres partenaires thématiques et la population.



2016 : Pédagogie, état des lieux et ambitions

L'année 2016 a été consacrée au diagnostic de territoire et à l'identification des enjeux du PLUi, en vue de définir le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les premières réunions ont invité les élus à s'accorder sur la méthodologie d'élaboration et les grandes étapes qui la composent (réunion du 12/05/2016). Parmi les éléments de méthode, l'installation d'un comité de pilotage, instance de suivi et d'arbitrage, s'est déroulée le 05/07/2016 à Sains du Nord lors de laquelle les participants ont arrêté le mode opératoire de l'élaboration PLUi, point de départ des réunions de concertation avec les communes en vue de s'accorder et de partager sur les éléments-clé et composantes essentielles à un document d'urbanisme au regard du cadre réglementaire en vigueur (notion d'enveloppe urbaine, de compte foncier, objectifs de logement, vacance, ...). Les réunions collectives furent organisées sur la période d'octobre à décembre 2016 afin de nourrir le PADD des ambitions exprimées par les élus ; elles comportaient une approche pédagogique, en vue de mener par la suite, de manière individuelle fin 2016, des réunions de travail spécifiques à chaque territoire communal (préoccupations des communes et identification des besoins).



Réunion de travail avec les communes de
Flaumont Waudrechies / Bas Lieu / St Hilaire sur Helpe

En effet, lors de ces rencontres, et après présentation d'une fiche de synthèse présentant quelques chiffres clefs sur la commune et l'intercommunalité, les élus étaient amenés à s'exprimer sur la base d'un questionnaire sur les objectifs de leur commune à 10 ans en terme d'ambitions démographiques, de projets, d'économie et de services, de cadre de vie et de patrimoine. Une deuxième partie du questionnaire s'intéressait à leurs inquiétudes et craintes, partie plus dédiée à de l'expression libre, concernant à la fois la commune et l'intercommunalité.

Nom de la commune

QUESTIONNAIRE
à destination des maires
des communes de la 3CA

OBJECTIFS
DEVOTRE COMMUNE DANS 10 ANS ...

Concernant la population :
Quels objectifs démographiques ?

Maintien de la population ?
 Hausse de la population ?

Commentaires :

Souhaitez-vous accueillir...

plus d'enfants ?
 plus de familles ?
 plus d'actifs ?
 plus de mixité sociale ?
 plus de mixité générationnelle ?
 maintenir les personnes âgées sur la commune ?
 autres : _____

Concernant vos projets :
Les équipements en place (école, espaces de loisirs, cimetières, salle des fêtes, mairie...) sont-ils suffisants ?

Avez-vous des projets en matière de création, extension, rénovation d'équipements ? Lesquels ?

Avez-vous des projets d'aménagement d'espaces publics (place, parcs urbains, cheminements...) ? Lesquels ?

Avez-vous des projets de voirie (création, réfection, liaison inter-quartier, stationnements, aires de co-voiturage...) ? Lesquels ?

Connaissez-vous le nombre de stationnements sur votre commune ?

Avez-vous des projets de constructions de logements en cours ? Lesquels ?

Existe-t-il des projets (publics, privés, infrastructures, activités...) dont vous n'êtes pas à l'initiative et qui impactent votre commune ? Lesquels ? Quels sont les impacts attendus ou pressentis pour le développement de votre commune ?

Concernant l'économie et les services :
Selon vous, les services et activités existants sur votre commune sont-ils suffisants ?

Selon vous, quels sont les services et activités indispensables à la vitalité de votre commune ? Connaissez-vous des projets de développement ou de création d'activités ou de services sur votre commune ?

Sur votre commune, y a-t-il des services et activités qui profitent aux communes alentours ? Vos habitants profitent-ils de services et activités présents dans d'autres communes ? Lesquels ?

Concernant le cadre de vie et le patrimoine :
Selon vous, quels éléments paysager(s), bâti(s) et/ou architectural(aux) sont des marqueurs de l'identité de votre commune ?

Avez-vous sur la commune des projets de mise en valeur du patrimoine bâti et/ou architectural (restauration de chapelles, circuits de découverte, événements culturels, ...) ?

Avez-vous sur la commune des projets de mise en valeur du patrimoine paysager et/ou naturel (plantations, entrées de villes...) ?

Existe-t-il sur la commune des organismes, des associations ou des habitants intervenant en faveur du patrimoine, ou en ayant une connaissance fine ?

INQUIETUDES et CRAINTES

Votre commune est-elle confrontée à des problèmes d'inondations, de coulées de boues, d'érosion ? À quelle fréquence ?

Etes-vous confronté à des insuffisances de réseau sur votre commune ? Sur l'Avesnois ?

Observez-vous des dysfonctionnements en matière de déplacement, de mobilité sur votre commune ? Sur l'Avesnois ?

Craignez-vous la disparition des certains services (ex : médecin, poste, petits commerces, assistant maternel...) sur votre commune ? Sur l'Avesnois ? Lesquels ?

Quelles menaces pourraient peser sur le cadre de vie des habitants de votre commune ? Sur les habitants de l'Avesnois ?

Autres inquiétudes :

EN QUELQUES MOTS ...

Plus tard pour votre commune...
Qu'imaginez-vous ?

Que souhaitez-vous ?

Que craignez-vous ?

Plus tard pour le territoire de l'Avesnois ...
Qu'imaginez-vous ?

Que souhaitez-vous ?

Que craignez-vous ?

Questionnaire rempli avec les élus lors des premières rencontres en communes

Enfin, conformément à la procédure, la 3CA a installé et réuni le groupe des Personnes Publiques Associées en date du 22 septembre 2016. Ce premier temps d'échange a porté exclusivement sur la procédure, les étapes qui la composent et l'échéancier prévisionnel.

2017 : Projet du territoire

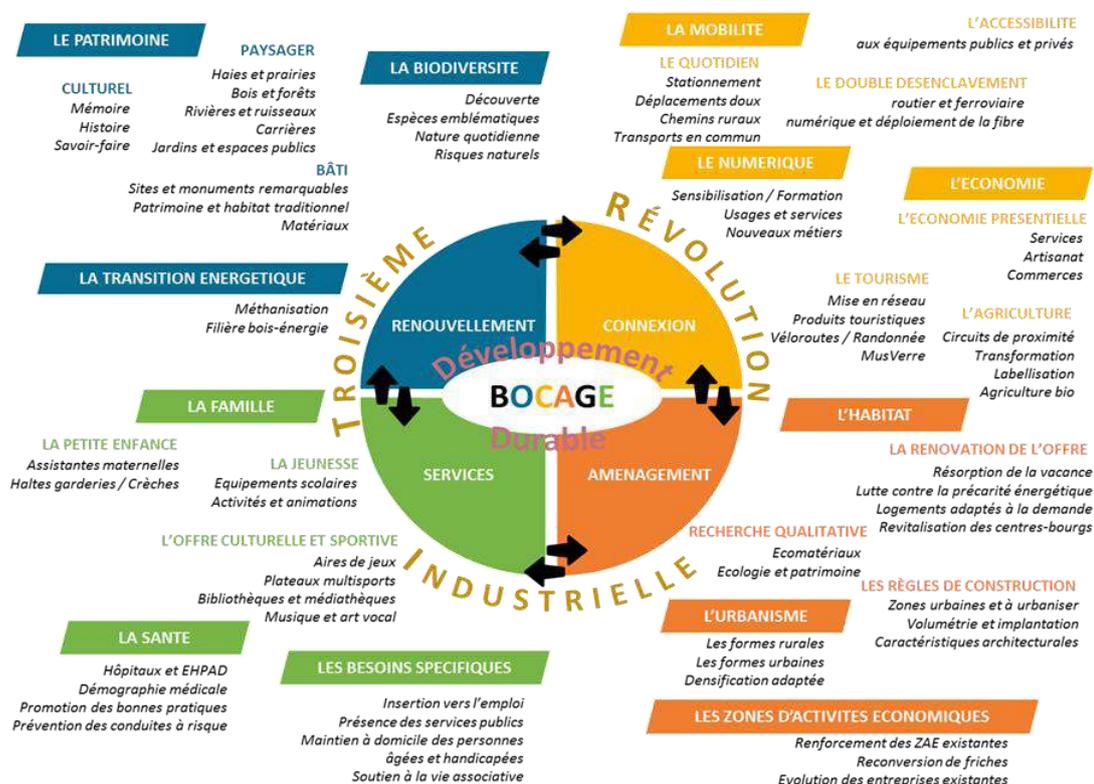
Les réunions menées en communes fin 2016 furent l'occasion d'aborder les premiers contours du futur PADD. Ce dernier a connu une maturation et une finalisation au cours du premier trimestre 2017, avec notamment, une CIM engageant les premiers débats sur les orientations du PADD le 2 mars 2017, a permis de définir une projection pour l'intercommunalité, projection qui prenait également comme point de départ le projet de territoire de l'intercommunalité « Habiter et Travailler au cœur de l'Avesnois ». L'intercommunalité a alors souhaité spatialiser les enjeux déterminés (cadre de vie, patrimoine, infrastructures, services à la population, désenclavement numérique, ferroviaire et routier, économie présenteielle et productive), en articulation directe avec le SCoT intégrateur.





Conférence Intercommunale des Maires
du 02 mars 2017 à Sains du Nord

Le PADD s'est ainsi structuré autour de 4 piliers : la connexion, l'aménagement, les services et le renouvellement. L'ensemble des débats et ambitions a été synthétisé dans un nuage de mots repris ci-dessous et utilisé dans la communication tout au long de la procédure.



Ces travaux furent enrichis d'une réunion avec les Personnes Publiques Associées le 9 mars, puis présentés pour y être débattus en séance du conseil communautaire du 21 mars 2017, puis dans les conseils municipaux selon les dates suivantes :

COMMUNES	Délibérations envoyées à la 3CA	Nbre de voix
AVESNELLES	Délibéré le 29/09/2017	11 Pours / 1 abs
AVESNES SUR HELPE	Délibéré le 30/06/2017	unanimité moins 1 abs
BAS-LIEU	Délibéré le 31/05/2017	unanimité
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Délibéré le 04/08/2017	7 pours / 1 contre
BEAURIEUX	Délibéré le 14/09/2017	unanimité
BERELLES	Délibéré le 08/09/2017	unanimité
BEUGNIES	Délibéré le 22/09/2017	3 pour / 8 contre / 2 abs
BOULOGNE SUR HELPE	Délibéré le 02/06/2017	unanimité
CARTIGNIES	Délibéré le 20/06/2017	unanimité
CHOISIES	Délibéré le 05/04/2018	unanimité
CLAIRFAYTS	Délibéré le 29/09/2017	unanimité
DAMOUSIES	Délibéré le 07/06/2017	unanimité
DIMECHAUX	Délibéré le 02/06/2017	unanimité
DIMONT	Délibéré le 31/05/2017	unanimité
DOMPIERRE SUR HELPE	Délibéré le 26/09/2017	unanimité
DOURLERS	Délibéré le 13/06/2017	unanimité
ECCLES	Délibéré le 29/05/2017	unanimité
ETROEUNGT	Délibéré le 04/09/2017	unanimité
FELLERIES	Délibéré le 22/06/2017	unanimité
FLAUMONT WAUDRECHIES	Délibéré le 27/06/2017	unanimité
FLOURSIES	Délibéré le 31/05/2017	unanimité
FLOYON	Délibéré le 13/06/2017	unanimité
GRAND-FAYT	Délibéré le 14/09/2017	9 Pours / 2 abs
HAUT LIEU	Délibéré le 30/06/2017	unanimité
HESTRUD	Délibéré le 30/06/2017	unanimité
LAROUILLES	Délibéré le 28/09/2017	unanimité
LEZ-FONTAINE	Délibéré le 10/08/2017	0 Pour / 7abs / 2 contre
LIESSIES	Délibéré le 28/09/2017	unanimité
MARBAIX	Délibéré le 27/09/2017	unanimité
PETIT-FAYT	Délibéré le 06/10/2017	unanimité
PRISCHES	Délibéré le 22/06/2017	unanimité
RAINSARS	Délibéré le 05/09/2017	unanimité
RAMOUSIES	Délibéré le 30/06/2017	unanimité
SAINS DU NORD	Délibéré le 19/06/2017	unanimité
SAINT-AUBIN	Délibéré le 06/06/2017	unanimité
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Délibéré le 30/06/2017	unanimité
SARS POTERIES	Délibéré le 27/09/2017	majorité
SEMERIES	Délibéré le 27/06/2017	unanimité
SEMOUSIES	Délibéré le 11/09/2017	unanimité
SOLRE LE CHÂTEAU	Délibéré le 30/06/2017	unanimité
SOLRINNES	Délibéré le 06/06/2017	unanimité
TAISNIERES EN THIERACHE	Délibéré le 30/06/2017	unanimité
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Délibéré le 29/05/2017	unanimité

Considérant les débats menés ultérieurement et la volonté d'enrichir la présentation de ce projet, la version écrite du PADD a été présentée et validée lors du conseil communautaire du 27 juin 2019. Néanmoins, le débat de mars 2017 constitue le point de départ de la temporalité du PLUi de la 3CA : 2017-2029.

Les travaux engagés au cours de l'année 2017 ont introduit également la concertation avec les représentants de l'activité agricole, activité économique encore fortement présente sur le territoire (environ 400 sièges d'exploitation). Dans cet objectif, une réunion technique a réuni le 24 juillet 2017 le PNR et l'ADUS, et les représentants de la Chambre d'Agriculture afin de dessiner le contour de ce partenariat, au regard des attentes de la 3CA.

2018 : Finalisation du PADD et approche thématique

Intégrant les orientations du SCOT dans les débats, les travaux de concertation portant sur le projet de développement de l'intercommunalité se sont poursuivis au cours du premier semestre 2018 : ce dernier s'est également nourri des conclusions de l'analyse territoriale et des témoignages d'élus. En effet, lors de 3 commissions thématiques organisées en mars 2018, les grandes orientations du PADD ont été illustrées avec des éléments de constats et de diagnostics, mais également par l'expression des élus. Face chaque orientation, des effets règlementaires et opérationnels ont commencé à être esquissés.

- ✓ Le 12 mars 2018 : Enfance/Jeunesse/Sport/Santé/CIAS – à Solre-le-Château ;
↳ Présentation des éléments du diagnostic et des outils réglementaires ;
- ✓ Le 15 mars 2018 : Développement Economique/Numérique/Culture/Finances – à Solre-le-Château ;
↳ Présentation des éléments du diagnostic et des outils réglementaires ;
- ✓ Le 21 mars 2018 : Bocage/Habitat/Déchets Ménagers/Energies Renouvelables – à Solre-le-Château ;
↳ présentation des éléments du diagnostic et des outils réglementaires.

Aménager les conditions nécessaires au développement d'une économie diversifiée et adaptée


Les effets règlementaires et opérationnels

Comment aménager les conditions d'un développement économique attractif ?

Au plan de zonage :

- Des **zones spécifiques** peuvent être réservées : activités économiques, activités artisanales, commerce, équipements d'intérêt collectif, services publics, ...
- Une zone urbaine (existante ou à venir) peut être dédiée à la **mixité fonctionnelle** (habitat, commerces, services, ...).
- Les **linéaires commerciaux** peuvent être protégés.



Urbanisme commercial et plans communaux. Protégés au titre du L.101-10 du Code de l'Urbanisme

Au règlement écrit :

- Le règlement peut autoriser le **développement économique dans les zones mixtes**.
- Le règlement peut identifier et délimiter les **quartiers, îlots et voies dans lesquels est préservée ou développée la diversité commerciale**, notamment à travers les commerces de détail et de proximité, et définir les éventuelles prescriptions de nature à assurer cet objectif.
- Le règlement peut imposer **des règles architecturales, d'aménagement, de stationnement, de desserte, etc.** éventuellement spécifiques à certaines activités.

Aux Orientations d'Aménagement et de Programmation :

- L'OAP d'un secteur prévu pour la mixité fonctionnelle peut **localiser précisément** l'emplacement des équipements, des services, des commerces, ... ou encore imposer une **densité, un phasage opérationnel, des règles qualitatives, ...**



Extrait de la présentation en commission « développement économique » - les effets règlementaires et opérationnels

Cette étape clé de la concertation s'est conclue lors d'une Conférence Intercommunale des Maires qui s'est tenue le 04 avril 2018 à Taisnières-en-Thiérache. A cette occasion, le PADD a connu sa version finalisée, permettant d'aborder de manière plus technique avec les élus la méthode d'estimation des besoins et de traduction des objectifs d'urbanisation, tenant compte du parc bâti existant (notion de vacance) et du contexte environnemental et paysager (bocage) ainsi que les premières ambitions du règlement.



Conférence Intercommunale des Maires du 04/04/2018 à Taisnières en Thiérache

Des réunions de travail, permettant une déclinaison adaptée à la commune et une approche pédagogique, organisées par groupe de communes (3 à 4 communes issues d'un même périmètre géographique), furent menées en commune sur la période d'avril à juin 2018

RENCONTRES EN COMMUNE – Avril à Juin 2018	
18 Avril 2018	Flaumont-W. / Bas-Lieu / Saint Hilaire sur Helpe
20 Avril 2018	Beaurieux / Clairfayts / Dimont / Lez-Fontaine
23 Avril 2018	Sars-Poteries / Beugnies / Felleries
25 Avril 2018	Avesnelles / Avesnes sur Helpe / Haut-Lieu
03 Mai 2018	Beaurepaire-sur-Sambre / Cartignies / Prisches
03 Mai 2018	Dourlers / Floursies (Abs) / St Aubin / Semousies / Wattignies la Victoire
18 Mai 2018	Solre le Château
18 Mai 2018	Boulogne sur Helpe / Floyon / Larouillies / Etroeungt / Haut Lieu
23 Mai 2018	Damousies / Dimechaux / Choisies / Solrinnes / Eccles / Berelles / Hestrud
24 Mai 2018	Rainsars / Sémeries / Ramousies / Liessies / Floursies
06 Juin 2018	Marbaix / Grand Fayt / Petit Fayt / Taisnières en Thierache / Dompierre sur Helpe
11 Juin 2018	Avesnes sur Helpe / Avesnelles / Sains du Nord



Rencontre en commune du 20/04/2018
Beaurieux/Clairfayts/Lez Fontaine



Rencontre en commune du 25/04/2018
Avesnelles



Rencontre en commune du 18/04/2018 Saint Hilaire sur Helpe

Forts des éléments collectés, compilés et analysés, la fin de l'année 2018 fut consacrée à la préparation de la stratégie de développement démographique et urbain, étape menée par l'équipe projet, préparant les étapes de concertation de 2019.

2019 : Définition de la stratégie de développement démographique et urbain

Les éléments structurants du PLUi tels que le nombre de logements à prévoir, les futures zones à urbaniser, les règles de constructibilité, en outre, s'appuient sur l'ambition de développement démographique à l'horizon 2029. A ce stade du projet, les élus ont dû se positionner sur le taux de croissance démographique, son rythme et ainsi leur traduction en matière d'offre nouvelle tant dans le parc existant (sortie de vacance, changement d'usage) que dans les logements à construire. Cette déclinaison, à l'échelle du territoire communautaire, puis de chaque commune à partir de l'armature urbaine, engage les travaux de définition des futures zones à urbaniser, des gisements potentiels et leurs caractéristiques.

La Conférence Intercommunale des Maires, réunie à Larouillies, le 17 juin 2019, a positionné l'ambition des élus au regard des enjeux d'attractivité et de développement du territoire et a arrêté la stratégie qui en découle. Cette réunion fut l'occasion d'aborder le planning de la procédure et des différentes étapes à venir, de la communication qui doit accompagner les prochaines étapes au regard de la délibération d'élaboration de 2015 et des travaux de diagnostic agricole engagé avec l'aide de la Chambre d'Agriculture.



[Conférence Intercommunale des Maires du 17 juin 2019](#)

La fin de l'année 2019 fut consacrée à la déclinaison du PLUi à l'échelle de chaque territoire communal : l'équipe projet est allée à la rencontre des équipes municipales pour aborder la définition des besoins en logements, du périmètre de l'enveloppe urbaine, les outils réglementaires ou encore l'identification des gisements à partir des parcelles potentiellement urbanisables ainsi que leur capacité. Les premières Orientations d'Aménagement et de Programme ont été introduites à ce stade de la procédure. Ces réunions, couvrant l'ensemble des 43 communes, se sont déroulées sur la période de novembre 2019 à janvier 2020. Elles ont permis de dessiner les premiers contours des plans de zonages et leur traduction réglementaire.



[Présentation devant communes
Saint Hilaire sur Helpe / Bas Lieu /
Flaumont Waudrechies](#)

Préalablement, la consultation des PPA tant sur le PADD, présenté dans sa version finalisée, que sur la stratégie adoptée par les élus, a confirmé la méthode d'association des équipes municipales. Réunis le 1^{er} octobre 2019, les représentants des structures présentes ont réagi sur les éléments présentés et ont pu formuler ou rappeler les attentes au regard des compétences de chacun, les points de vigilance à prendre en compte et encore toute suggestion constructive au projet.

Enfin, le diagnostic agricole a abordé la concertation avec les agriculteurs du territoire : lors de réunions collectives, la 3CA a présenté la démarche avant de partager l'état des lieux de l'activité agricole et les caractéristiques de l'occupation du sol. Les agriculteurs ont pu réagir et s'exprimer sur leurs attentes en matière d'urbanisme et la prise en compte de leur activité au sein du PLUi, leurs craintes et difficultés rencontrées. Au total, 3 réunions – le 25 septembre 2019 à Dimont, le 02 octobre 2019 à Marbaix, le 26 septembre 2019 à Rainsars ont rassemblé 57 agriculteurs.

Courrier envoyé à tous les agriculteurs



Nos Réf. : CD/PL/19.00.012
 Objet : Invitation à participer au diagnostic agricole
 P.U. : Un questionnaire d'enquête

Le 09 septembre 2019

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA) a sollicité la Chambre d'Agriculture pour la réalisation d'un diagnostic agricole partagé dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Ce diagnostic portera sur les 43 communes que compte le territoire de la 3CA. Il poursuivra trois objectifs :

- 1) Caractériser l'agriculture dans toutes ses dimensions afin de mieux connaître ses spécificités et ses dynamiques,
- 2) Apprécier les enjeux et les besoins à court et moyen terme afin d'appréhender les perspectives d'évolution de l'activité,
- 3) Evaluer les impacts des projets d'aménagement et de développement du territoire sur l'activité agricole.

Ce travail est important pour l'avenir de votre exploitation au regard du PLUI qui va délimiter de nouvelles zones de développement (activités économiques, habitat...). Il définit le droit des sols à l'échelle de la parcelle, qui sera ensuite décliné dans le règlement d'urbanisme.

Ainsi, cette étude réalisée en amont constitue un outil d'aide à la décision pour une meilleure prise en compte de l'activité agricole dans l'élaboration de ces documents d'urbanisme.

Afin de vous exposer le déroulement de cette démarche, nous vous invitons à participer à une réunion d'information :

Le vendredi 26 septembre 2019 à 14H

Salle des fêtes de RAINSARS

→ **Ordre du jour :**

- Présentation de la démarche d'élaboration du PLUI par un représentant de la Communauté de communes,
- Présentation par la Chambre d'Agriculture de l'intérêt du diagnostic agricole, de son contenu et de la méthode de travail,
- Temps d'échange avec les participants.

En complément, vous trouverez ci-joint un questionnaire nous permettant d'identifier vos attentes, questionnaire que vous pourrez nous remettre lors de la réunion. Si vous ne pouvez pas être présent à la réunion, nous vous invitons à venir le déposer rempli, au siège de la 3CA (38 rue Cambrésienne à Avesnes/Helpe) ou aux antennes territoriales de Soire le Château ou Marbaix.

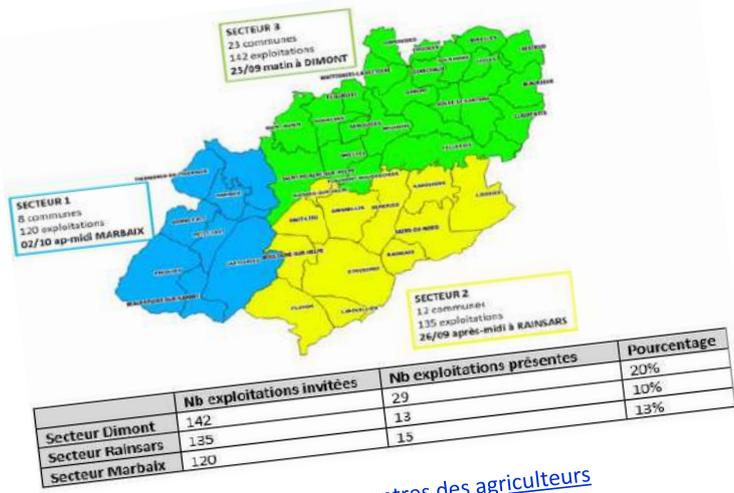
Vous remerciant par avance pour le temps que vous accorderiez à notre démarche et comptant sur votre présence, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président de la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois,

Le Président de la Chambre d'Agriculture,

Alexis POYART

Christian DURLIN



	Nb exploitations invitées	Nb exploitations présentes	Pourcentage
Secteur Dimont	142	29	20%
Secteur Rainsars	135	13	10%
Secteur Marbaix	120	15	13%

Retour des rencontres des agriculteurs par la Chambre d'Agriculture



Rencontre avec les Agriculteurs à Marbaix le 02/10/2019



Rencontre avec les Agriculteurs à Rainsars le 26/09/2019

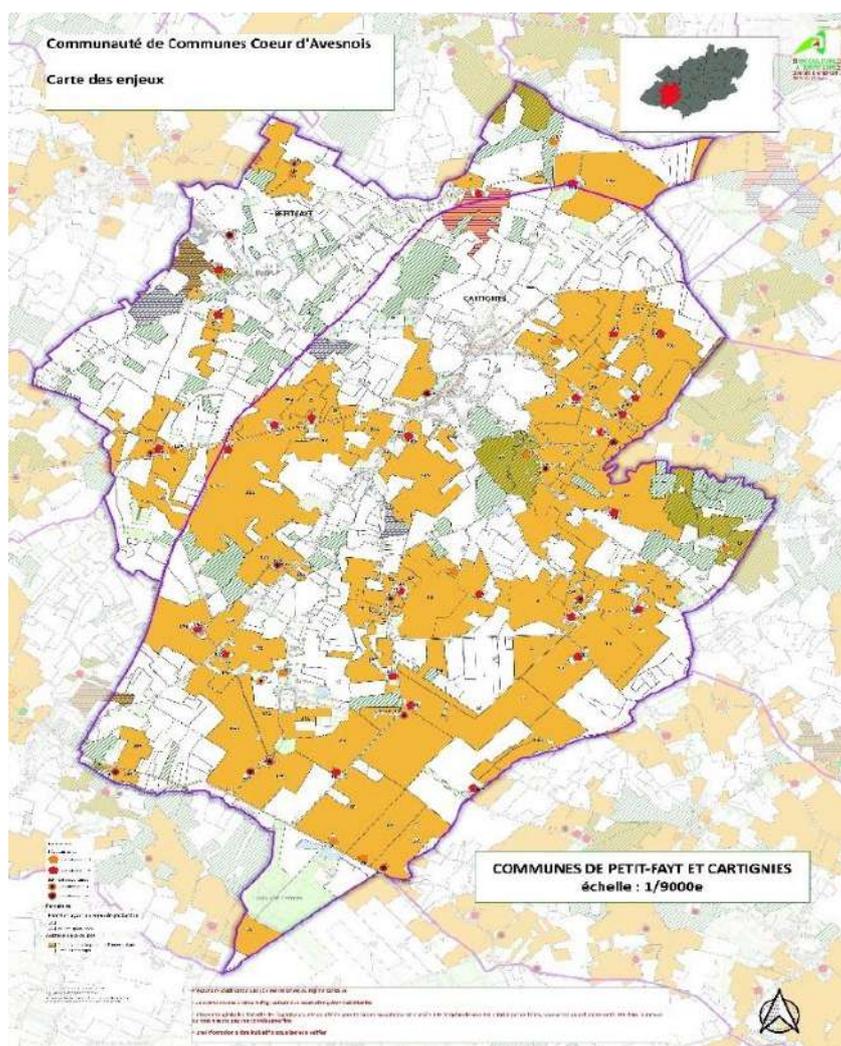


Rencontre avec les Agriculteurs à Dimont le 25/09/2019



En complément de ces démarches collectives, des entretiens, menés à partir de 17 groupes distincts, composés d'exploitants référents de quelques communes, ont permis une approche plus fine, utilisant plans et supports de collecte d'information de type questionnaires, déployés sur la période d'octobre à décembre 2019.

Un recensement détaillé des éléments liés à l'activité agricole ainsi que la prise en compte des attentes et des éléments à enjeux pour les agriculteurs (surfaces biologiques, prairies manoir, installation de jeunes agriculteurs, identification des ICPE, ...) ont été permis grâce à cette méthode pilotée par la Chambre d'Agriculture. La carte ci-dessous illustre les résultats de cette concertation.



Exemple de carte à enjeux établie à l'issue des travaux menés avec les agriculteurs

Parallèlement, une démarche de protection concertée du bocage avait été mise en place avec le PNR Avesnois et les élus, en particulier pour les communes ne disposant pas encore de ce dispositif. Il s'agit, en concertation avec le monde agricole, de parvenir à une protection réglementaire des linéaires bocagers identifiés ; ces données ont pu être vérifiées lors de ces entretiens.

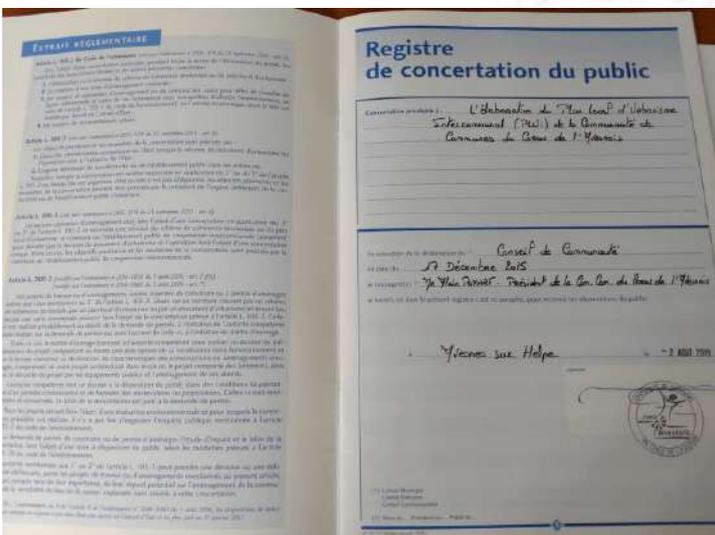
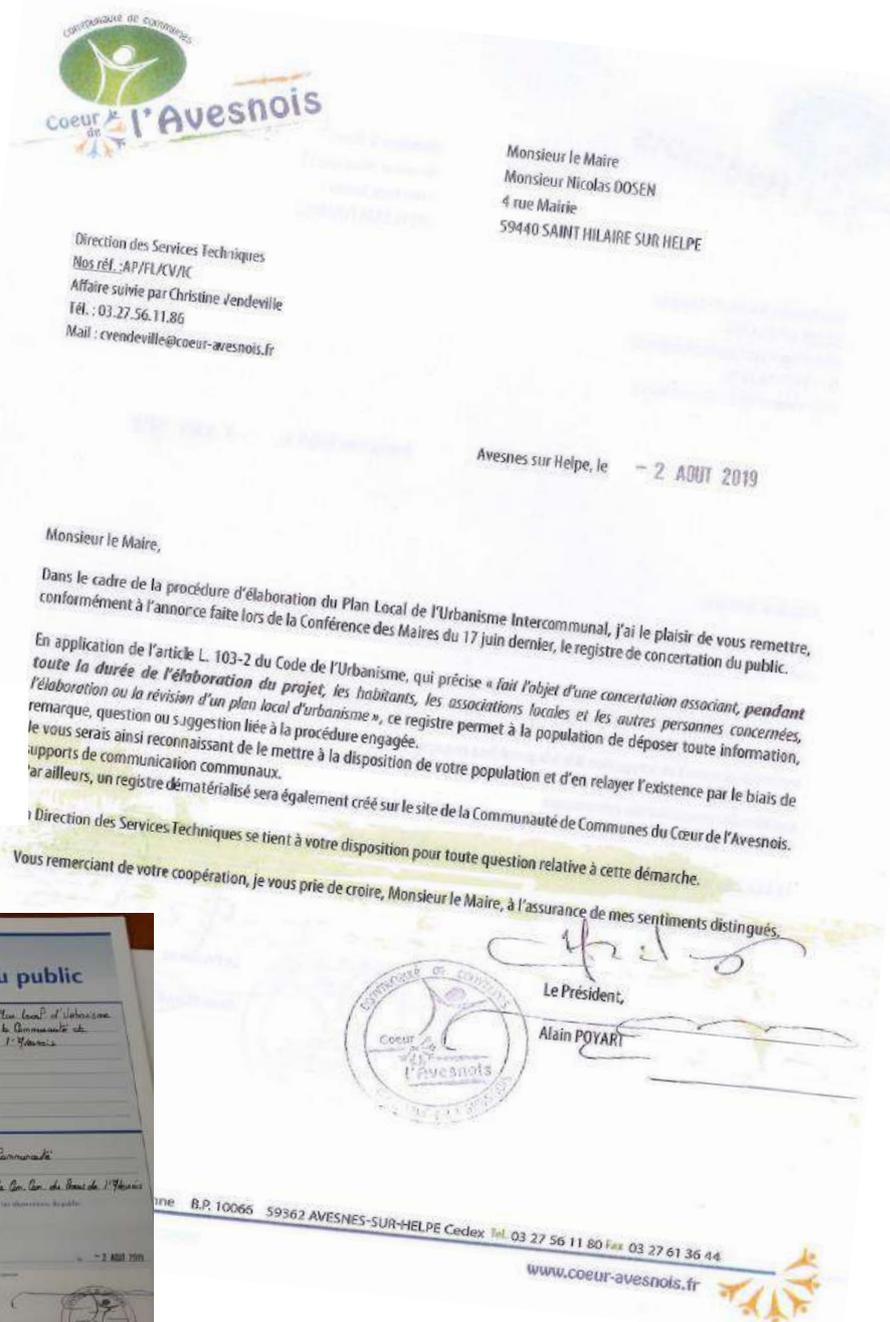
2020 : déclinaison du projet à l'échelle de chaque commune et première prise de contact avec la population

Fort d'un PADD finalisé et d'une stratégie urbaine et démographique consolidée, les élus ont engagé les premiers échanges avec la population du territoire. Trois réunions publiques thématiques, portant sur le partage du diagnostic et des enjeux du PLUi, furent l'occasion de présenter les composantes d'un PLUi, sa procédure d'élaboration à partir de ses étapes-clé ainsi que les temps forts d'association des habitants. La mise à disposition des habitants du registre de concertation en mairie, et jusqu'alors peu utilisé, a été rappelé ; sa finalité et son usage ont pu être précisés.



[Registre de concertation de Petit Fayt](#)

[Courrier de mise à disposition des registres de concertation dans les 43 communes de la 3CA](#)



[Intérieur du Registre de Concertation](#)

Une première réunion, organisée le 15 janvier 2020, à Taisnières-en-Thiérache, a abordé les activités économiques, les services et équipements.



[Réunion Publique à Taisnières en Thiérache le 15/01/2020](#)

Une seconde, tenue le 5 février 2020 à Sains du Nord a permis d'évoquer les thèmes de l'habitat, de l'urbanisme et de la mobilité.



[Réunion Publique à Sains du Nord le 05/02/2020](#)

Enfin, une troisième a abordé le 7 février 2020 à Solre-le-Château l'environnement, le cadre de vie et les patrimoines.



[Réunion Publique à Solre le Chateau le 07/02/2020](#)

Au total, environ 166 personnes ont participé à ces temps d'échanges constructifs.





Taisnières en Thiérache



Qu'est-ce-que le PLUi ?
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme qui établira le projet d'aménagement et d'urbanisme de la Communauté de Communes et pour l'ensemble de ses 43 communes.

Présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable



pour vous exprimer sur le PLUi du Coeur de l'Avesnois



15
Janvier 2020
Taisnières-en-Thiérache
Salle des fêtes **17h00**
Thème :
Activités économiques, services et équipements

5
Février 2020
Sains-du-Nord
Salle des fêtes **17h00**
Thème :
Habitat, urbanisme et mobilité

7
Février 2020
Solre-le-Château
Salle des fêtes **16h00**
Thème :
Environnement, cadre de vie et patrimoine

EXPOSITION "Le contournement d'Avesnes-sur-Helpe, un maillon essentiel de l'aménagement de la RN2"

03 27 56 11 80 - www.coeur-avesnois.fr



Solre le Château



Sains du Nord

A l'occasion de ces évènements, les services de l'Etat (DIR et DREAL) ont communiqué sur le projet de la mise à 2x2 voies de la RN2 (cf Roll up)



[Présentation des rolls up lors de la Réunion Publique à Sains du Nord le 05/02/2020](#)

La Conférence Intercommunale des Maires, organisée à Beurieux le 13 février 2020, a marqué une nouvelle étape de la procédure en tirant les bilans des travaux menés avec les équipes municipales et ceux des premiers échanges avec les habitants. Fort de ces éléments, l'esquisse d'une première version du projet pu être dressée. Par ailleurs, à cette occasion, un point d'étape a permis de situer l'avancée des travaux de recensement concerté avec les agriculteurs du bocage ; les diagnostic Agricole et Habitat ont fait l'objet d'une restitution et d'une validation.

Abordant la question des zones économiques, la fin du printemps 2020 fut consacré aux échanges avec les acteurs économiques afin d'identifier les éventuels besoins d'extension des sites et de calibrer ceux-ci en respect du compte foncier du SCOT. Ainsi, les représentants des carriers, des Sociétés UCANEL, du Centre Hospitalier de Felleries-Liessies ont fait l'objet de moments d'échanges à partir de leurs projets sur la temporalité du PLUi.

Juin 2020 a clôturé le mandat qui avait initié la procédure d'élaboration du PLUi. Après installation des instances municipales et communautaires, un travail de présentation, d'information voire de formation/pédagogie s'est imposé, notamment auprès des nouveaux élus. Deux réunions ont permis d'une part, de présenter de manière transversale toutes les étapes menées et de comprendre la démarche de stratégie urbaine et sa traduction réglementaire ; d'autre part, lors d'une réunion d'approfondissement menée le 8 octobre 2020, d'aborder des spécificités techniques essentielles à la compréhension et à la définition du PLUi.



Présentation du PLUi à la nouvelle équipe municipale Boulogne sur Helpe

Forts de cette étape supplémentaire, les travaux d'identification des gisements, les calculs de capacité et la définition des Orientations d'Aménagement et de Programmation au regard des règles de densité, ou encore la définition des zonages ont repris et ont été poursuivis en concertation avec les représentants des communes. Ces composantes ont permis d'aborder, à l'échelle du territoire communautaire, les notions de compte foncier destiné à l'habitat, les bilans de l'artificialisation et les premiers articles du règlement d'urbanisme.

La Conférence des Maires du 29 septembre 2020 à Saint Hilaire/Helpe a clôturé cette étape en dressant les bilans et en validant la méthode employée pour la production des pièces réglementaires. Conformément à la délibération d'élaboration du PLUi du 17 décembre 2015, l'exposition itinérante, destinée à circuler dans les communes, a recueilli la validation des élus communautaires. Elle s'organise autour de 4 thèmes :

- Qu'est-ce qu'un PLUi
- Les enjeux pour le territoire
- PLUi et ADS
- le « PLUi et moi ».

Il s'agit de communiquer, lors d'évènementiel ou de moments spécifiques, sur l'outil PLUi, ses composantes, ses caractéristiques et ses relations avec l'habitant. Le contexte sanitaire, réduisant ou annulant la plupart des manifestations des communes depuis mars 2020, a perturbé la circulation de ce support de communication.

Une réunion avec les PPA a clôturé, le 19 novembre 2020, cette phase de définition de la stratégie urbaine du PLUi et sa traduction réglementaire. Les partenaires ont bénéficié d'une présentation des composantes principales du projet.

L'année 2020 a été également marquée par l'élaboration des programmes d'orientations et d'actions - POA (Habitat et Mobilité). Avec l'aide du BET Semaphores, les élus et partenaires ont dressé le constat des problématiques du logement et arrêté une stratégie d'intervention communautaire qui trouve sa déclinaison dans un POA composé de 16 actions. Plusieurs réunions ont réuni ainsi les élus au sein d'ateliers de travail. De même, cette démarche a permis de nouer les premiers pas de nouveaux partenariats avec les acteurs locaux du logement.

2021 : De la mise en forme du PLUi à l'arrêt du projet

Parallèlement à l'élaboration des Programmes d'Orientations et d'Actions, l'équipe projet s'est attachée à la traduction au sein des plans de zonages (version 0) de tous les éléments déclinés à partir de la stratégie urbaine et arrêtés avec les élus au cours des étapes précédentes. Chaque équipe municipale a été reçue individuellement entre le 7 avril 2021 et le 10 mai 2021. Ces plans furent ajustés au fil des échanges avec les représentants des communes jusqu'en septembre 2021.

Les registres de concertation, mis à la disposition de la population en mairie, ont été relevés au cours du mois de mars 2021, permettant d'analyser et de prendre en compte, le cas échéant, les attentes déjà exprimés au sein des documents et de les intégrer aux plans de zonage.

Par ailleurs, le premier trimestre 2021 a permis un travail concerté sur le règlement écrit : cinq ateliers de travail, organisés par typologie de communes, les 10, 11 et 12 février 2021, ont interrogé les élus en vue de dresser le cadre futur du règlement. Ce travail a été partagé et clôturé par une Conférence des Maires, réunie en date du 18 février 2021 à Saint Hilaire/Helpe.

L'ensemble de ces travaux menés au cours du premier semestre 2021, et plus particulièrement les pièces réglementaires, ont fait l'objet d'une présentation et justification aux PPA lors d'une réunion organisée le 15 avril 2021, puis du recueil de leurs avis et remarques lors d'une séance complémentaire le 19 mai 2021.

Enfin, l'été 2021 a été marqué par la concertation avec la profession agricole : 10 réunions (voir ci-après) organisées du 01 au 08 juillet 2021, en partenariat avec la Chambre d'Agriculteurs ont convié l'ensemble des 500 exploitants agricoles (400 sièges) afin de recueillir leurs avis sur les plans de zonage en projet. L'exercice consistait à vérifier les éléments pris en compte (ICPE, localisation du siège, bâtiments dédiés à la diversification, projets en réflexion, ...) et à soumettre le règlement écrit portant sur les différents zonages. Au total, 130 agriculteurs rencontrés sur les 392 exploitations réparties sur le territoire ont pu s'exprimer individuellement et réagir sur le projet.

DATE	HEURE	COMMUNES	SALLES
JEUDI 1er JUILLET	9H15	Boulogne-sur-Helpe, Floyon, Haut-Lieu	Salle des fêtes de HAUT LIEU 16 route d'Avesnes - Haut Lieu
JEUDI 1er JUILLET	14H	Dompierre-sur-Helpe, Grand-Fayt, Marbaix, Taisnières-en-Thiérache	Salle des fêtes de Taisnières-en-Thiérache La Place
LUNDI 5 JUILLET	9H15	Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Saint-Aubin, Saint-Hilaire-sur-Helpe	Salle des fetes AVESNES SUR HELPE 16 rue Cambrésienne - Avesnes-sur-Helpe
LUNDI 5 JUILLET	14H	Bas-Lieu, Beugnies, Dourlers, Flaumont-Waudrechies, Floursies, Semousies	Salle des fetes AVESNES SUR HELPE 16 rue Cambrésienne - Avesnes-sur-Helpe
MARDI 6 JUILLET	9H15	Liessies, Rainsars, Ramousies, Sains-du-Nord, Semeries	Salle des fêtes d'Etroeungt rue Emile Wautier
MARDI 6 JUILLET	14H	Etroeungt, Larouillies	Salle des fêtes d'Etroeungt rue Emile Wautier
MERCREDI 7 JUILLET	9H15	Beaurepaire-sur-Sambre, Prisches	Salle des fêtes de BOULOGNE SUR HELPE 1 route de cartignies - Boulogne sur Helpe
MERCREDI 7 JUILLET	14H	Cartignies, Petit-Fayt	Salle des fêtes de BOULOGNE SUR HELPE 1 route de cartignies - Boulogne sur Helpe
JEUDI 8 JUILLET	9H15	Beaurieux, Berelles, Choisies, Clairfayts, Dimechaux, Eccles, Hestrud, Lez-Fontaine, Solre-le-Château, Solrinnes	Salle des fêtes de SOLRE-LE-CHATEAU rue de Beaumont
JEUDI 8 JUILLET	14H	Damousies, Dimont, Felleries, Sars-Poteries, Wattignies-la-Victoire	Salle des fêtes de SARS POTERIES 9 Rue Jean Jaurès - Sars Poteries

La période estivale s'est achevée par un travail avec les acteurs économiques, avec notamment les carriers et NOREADE (projet lié aux eaux d'exhaures) afin d'ajuster au mieux les zonages nécessaires au développement économique.

En date du 29 septembre 2021, considérant le projet de Programme d'Orientation et d'Actions « Mobilité » intégré au projet de PLUi, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'un ajustement du PADD, fort du rejet de la prise de compétence « Mobilité » par la Communauté de Communes, dans le cadre de l'application de la Loi d'Organisation des Mobilités du 26 décembre 2019. Enfin, en vue de clôturer les travaux d'élaboration des pièces composantes du PLUi, et conformément à la délibération de sa prescription du 17 décembre 2015, la Conférence Intercommunale des Maires, réunie en séance du 7 novembre 2021, s'est prononcée sur le projet soumis à l'arrêt de projet et le bilan de concertation. Une synthèse des éléments clés ainsi que la procédure de consultation tant des communes que des partenaires y ont été exposées et ont fait l'objet d'un débat et d'une validation de principe.



Conférence Intercommunale des Maires du 18.02.2021
à St Hilaire sur Helpe

Neuf jours plus tard, une autre Conférence Intercommunale des Maires a permis la présentation de la version finalisée de l'exposition itinérante et les modalités de mise à disposition dans les communes. Depuis cette date, les 5 supports qui la composent s'exposent lors d'instances communautaires (Conseil Communautaire, Commission thématique, ..), lors de réunions partenariales dont l'objet est lié au PLUi ou d'évènements communautaires (Journée de l'Herbe).



A l'issue de toutes ces étapes préalables, le projet de PLUi a été soumis au Conseil Communautaire, réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Cartignies le 25 novembre 2021 et arrêté. Conformément à la procédure, les registres de concertation déposés en mairie, ont été collectés et repris par les services de la 3CA.



Conseil de Communauté 25.11.2021
à St Hilaire sur Helpe



En clôture de cette phase d'arrêt du projet, les composantes du PLUi ont été présentées aux PPA le 14 décembre 2021 et ont permis de lancer la période de concertation pour 3 mois, auprès des partenaires.

L'échéance de cette phase de concertation a été fixée respectivement pour les communes et pour les partenaires les 25 février 2022 et 23 mars 2022.

La presse locale (VDN et Observateur de l'Avesnois) ont fait écho de cette décision auprès de la population (voir revues de presses ci-après).

2022 : Retrait du projet en vue d'un nouvel arrêt de projet

Suite à l'avis défavorable de trois communes, de la CDPENAF et de la Chambre d'Agriculture, le Préfet a invité, dans un courrier en date du 28 avril 2022, le Conseil de Communauté à retirer la délibération en date du 25 novembre 2021, portant arrêt du projet de PLUi, et considérant le dépassement du compte foncier attribué par le SCOT et le non-respect des taux de densité ; considérant que toute modification dans ce sens pourrait porter atteinte à l'économie générale du projet.

Considérant la présentation des différents avis en séance de la commission « Aménagement du territoire et cadre de vie » du 26 avril 2022 et l'avis du Bureau formulé le 4 mai 2022, le conseil de Communauté de la 3CA a procédé au retrait de l'arrêt du projet, en séance du 12 mai 2022.

A compter de cette date, les registres de concertation ont, à nouveau, été mis à disposition des habitants au sein des mairies et les travaux d'ajustements du projet ont repris avec les équipes municipales. Un travail détaillé portant sur l'analyse de chaque gisement foncier ouvert à l'urbanisation, ses capacités et sa densité, sa taille et son impact sur le compte foncier a pu être mené lors de réunions menées individuellement avec chaque commune. Seules 5 communes (*Boulogne-Sur-Helpe, Larouillies, Lez-Fontaine, Ramousies, Semousies et Avesnes/Helpe*) n'ont pas été impactées par ces modifications ; au total, pas moins de 44 réunions se sont tenues sur la période allant du 9 au 29 juin 2022, et dont les conclusions furent présentées aux membres de la Commission « Aménagement

du territoire et cadre de vie » le 7 juillet 2022. D'autres rendez-vous complémentaires ont eu lieu durant l'été et jusqu'à l'automne sur quelques communes qui nécessitaient un travail plus approfondi et en discussion avec l'équipe municipale.

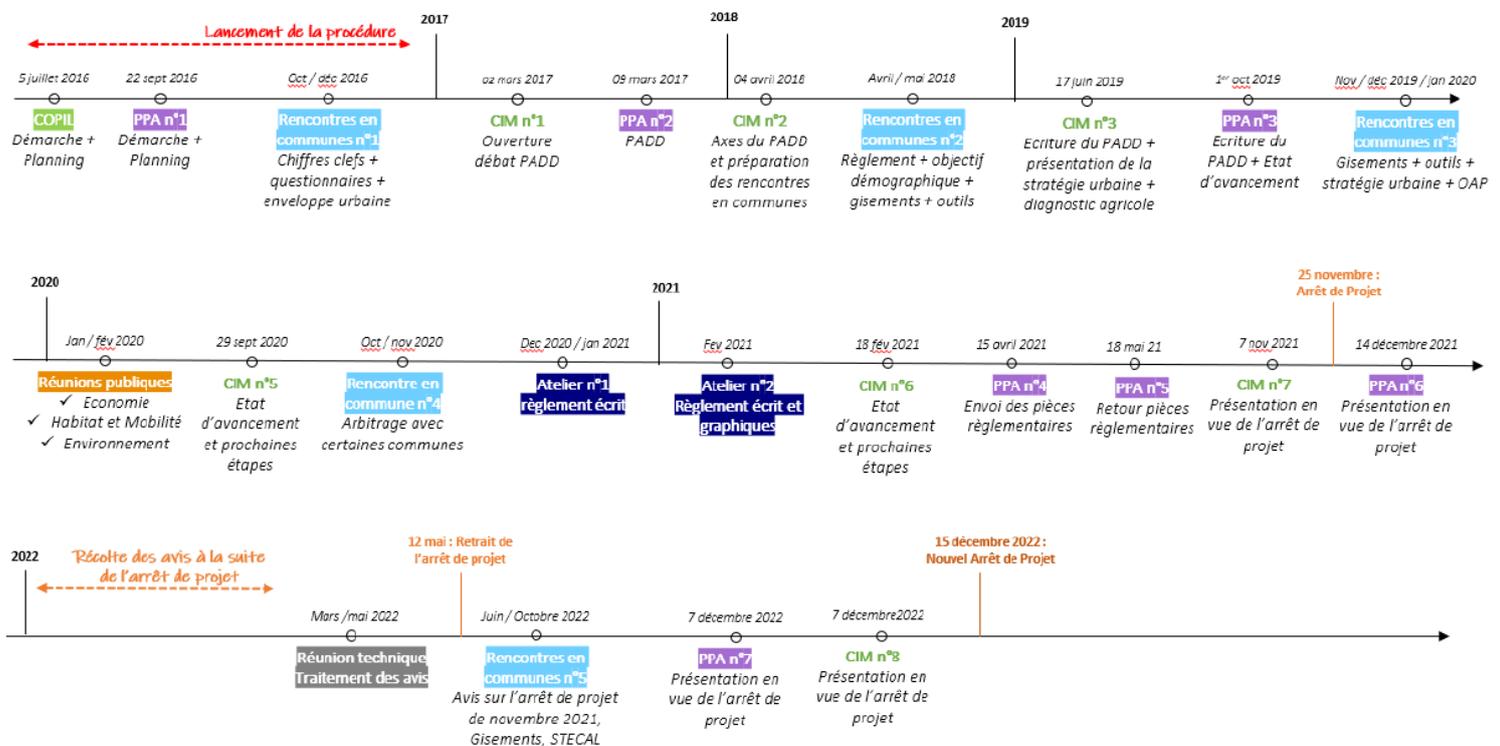
Enfin, la réécriture du projet fut l'occasion de consulter, à nouveau, certains acteurs économiques, dont le projet de développement avait mûri depuis 2021. Il s'agit notamment des deux carriers et de Noréade (projet d'exhaure des carrières et stations d'épuration).

L'aboutissement de ses échanges et arbitrages s'est traduit par une présentation aux représentants des services de l'Etat en vue de recueillir la position du Préfet sur la nouvelle version du projet. Dans un courrier daté du 15 novembre 2022, le Préfet, partage la nouvelle direction donnée au projet et invite le conseil communautaire à se prononcer à nouveau sur le document.

Préalablement au Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 lors duquel le nouvel arrêt de projet sera soumis, une Conférence intercommunale des Maires, organisée le 7 décembre 2022, a permis de présenter les nouvelles caractéristiques du projet, de compléter le bilan de concertation et un support écrit des modifications (plans de zonage, OAP sectorielles et STECAL) ont été remis à chaque maire.

Enfin, il est important de signaler que, depuis 2015, et plus particulièrement à l'issue du premier arrêt de projet, la concertation avec les habitants du territoire s'est faite également sous forme d'échanges de mails ou de rendez-vous avec le service Urbanisme de la 3CA (terrains constructibles, aspects du règlement, protection patrimoniale, activité agricole,).

En résumé, la procédure et ses étapes clé de la concertation, menée sur la période 2016-2022, peuvent être synthétisées de la manière suivante :



Les Conférences Intercommunales des Maires en images :



Conférence Intercommunale du 29.09.2020
à St Hilaire sur Helpo



Conférence Intercommunale du 11.12.2020 au siège de la 3CA



Conférence Intercommunale du 17.12.2020 au siège de la 3CA





Conférence Intercommunale du 18 Février 2021 à la salle des fêtes de Saint Hilaire



Réunion des élus portant sur POA Habitat du 16 Février 2021 au siège de la 3CA



Budget 2015 : conforter les actions, stabiliser les dépenses courantes et anticiper la baisse des recettes.

Ce budget a sans doute été difficile à mettre en œuvre, néanmoins les projets ne sont pas pour autant remis en question. En effet, la 3CA doit faire face à une baisse des dotations de l'Etat de 300 000 € et des subventions du Conseil départemental. La diminution des dotations se poursuivra au moins dans les deux années à venir.

Le budget de la 3CA s'établit à 14 234 432 €. L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à 12 109 131 € et à 2 125 300 € en section d'investissement.

Toutes les actions inscrites seront réalisées : l'achèvement de la dotation des foyers en bacs roulants ordures ménagères, la couverture du mini stade de Cartignies, l'achat de matériels pour ECRINS (cf. p13), l'achat de matériels pour les animations des pôles enfance-jeunesse et sports-loisirs. La 3CA poursuit également le dispositif d'aides aux entreprises (cf. p12) et la politique d'aide pour l'accès aux haut-débit à la fois pour les particuliers et les entreprises.

Le budget annexe immobilier d'entreprises s'élève à 861 100 €, quant à celui de la concession d'aménagement, il s'élève à 808 000 €.



REPÈRES

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Créée en 1979, elle désigne la somme attribuée, chaque année, par l'Etat aux communes et aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). C'est la plus importante contribution financière de l'Etat aux collectivités locales.

FISCALITE 2015

La 3CA n'augmente pas la fiscalité des ménages ni celle des entreprises.

Taxe d'habitation : 6,18 %

Taxe sur le foncier bâti : 4,02 %

Taxe sur le foncier non bâti : 9,47 %

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 14,01 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 24,61 %

La 3CA adopte une nouvelle compétence : Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

A l'unanimité le Conseil de communauté du 9 septembre 2015 a approuvé la prise de compétence élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Les Conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois pour approuver ou non cette prise de compétence.

■ Qu'est-ce qu'un PLUi ?

C'est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

■ Pourquoi prendre la compétence ?

La Loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) rend les communautés de communes et les communautés d'agglomération compétentes de droit en matière de PLU dans un délai de trois ans.

Des impératifs législatifs poussent les intercommunalités à s'engager dans une démarche de PLUi avant le 31 décembre 2015. En effet, la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises suspend jusqu'au 31 décembre 2019 la caducité des FOS, la grenellisation des PLU et leur obligation de mise en comptabilité avec les documents de rang supérieur (SCOT) pour les territoires qui s'engagent dans une démarche de PLUi avant le 31 décembre 2015.

Source : territoires.gouv.fr

■ Que contient le PLUi ?

- Un rapport de présentation (diagnostic territorial), analyse de l'état environnemental, de la consommation d'espaces naturels et agricoles)
- Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) (grandes orientations générales des politiques d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, d'équipement, de protection et préservation des espaces naturels, agricoles)
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Le règlement (il fixe les règles générales d'utilisation des sols)
- Les annexes (servitudes d'utilité publiques, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement)

■ Une conférence intercommunale

Les conditions de la collaboration entre l'intercommunalité et les communes sont définies à l'issue de la réunion d'une conférence intercommunale qui rassemble l'ensemble des maires. Le Conseil de communauté fixera par vote, les modalités de cette collaboration sur les propositions de la conférence intercommunale avant le 31 décembre 2015.

La loi donne la possibilité à une commune de s'exprimer sur les dispositions du PLUi qui la concerne directement.

■ Concertation avec les citoyens

La population sera concertée dans l'élaboration du PLUi. Pour le moment la forme de concertation n'est pas arrêtée (ateliers, enquêtes, réunions publiques etc.)

■ Les pouvoirs du maire restent inchangés

Le Maire est toujours compétent de délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir etc.). La commune est toujours compétente en matière d'exercice du droit de préemption, sauf si elle l'a délégué totalement ou partiellement à l'intercommunalité.

Urbanisme

321

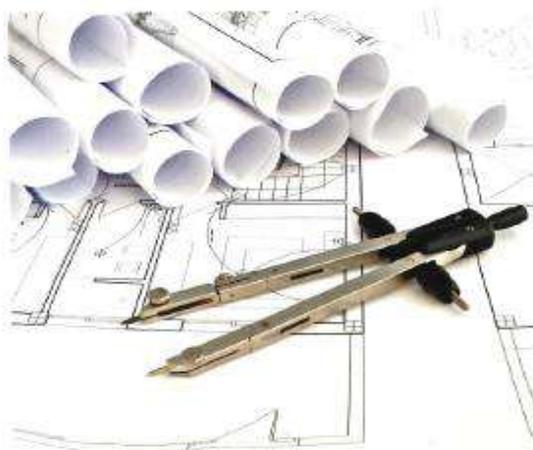
C'est le nombre de dossiers instruits par le service urbanisme de la communauté de communes du Coeur de l'Avesnois en un an (du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} septembre 2016).

Si pour le moment, le service instruit les demandes provenant de 24 communes, début 2017, le service urbanisme s'étendra aux communes dotées d'une carte communale.

Pour rappel, toutes les demandes d'urbanisme doivent être déposées en mairie. Elles sont ensuite transmises à la 3CA pour instruction. L'autorité compétente en matière d'urbanisme reste le Maire de la commune. Seul, le Maire a le pouvoir de décider de signer, ou non, les demandes déposées et instruites.

■ Pour toutes questions liées à votre projet de construction, d'extension, de rénovation ou de démolition vous pouvez contacter Perrine Bocq, responsable du service urbanisme :

03 27 56 46 86 - pbocq@coeur-avesnois.fr



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le 17 décembre 2015, le Conseil de communauté du coeur de l'Avesnois a acté le lancement de l'élaboration du PLUi.

En premier lieu, le Conseil de communauté du 9 septembre 2015 a adopté la prise de la compétence "élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal". Cette décision a été approuvée par une majorité qualifiée de conseils municipaux, membres de la 3CA. Ainsi, par délibération du 17 décembre 2015, le Conseil a validé la charte du PLUi fixant les modalités techniques d'élaboration et de concertation avec les communes et la population. Ce futur document devra permettre la mise en oeuvre du projet de territoire "habiter et travailler au coeur de l'Avesnois", dans le respect des dispositions du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Sambre-Avesnois, en cours d'élaboration, et de la Charte du Parc naturel Régional de l'Avesnois, en respectant le code de l'urbanisme. Les élus n'ont pas souhaité faire appel à un cabinet d'études mais ont choisi de s'entourer des services de l'Agence de Développement d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) et du Parc naturel Régional de l'Avesnois.

Entre le 10 et le 21 octobre derniers, à Doullers, Hestrud, Cartignies et Sémeries, des réunions pédagogiques sur les notions d'artificialisation et d'enveloppe urbaine, pour les élus municipaux ont été organisées. L'équipe technique de l'ADUS et du PNR rencontreront prochainement les 43 maires du territoire, accompagnés ou non de leurs adjoints et de leur secrétaire de mairie, afin de recueillir les ambitions des communes et leur présenter l'enveloppe urbaine.

■ Le PLUi s'organise autour des étapes suivantes :

1. Le rapport de présentation (analyse du territoire).



Il permet de faire un bilan des atouts et contraintes de la 3CA afin de fixer les besoins.

2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (Le PADD). Il permet d'élaborer les différents scénarios de développement, les projets politiques en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, d'équipement... Ce document évolutif est débattu par les conseils municipaux et le Conseil communautaire.

3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Elles sont thématiques : environnement, continuités écologiques, paysages, entrées de ville... ou sectorielles.

4. Le règlement et le zonage. Le règlement fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Le plan de zonage est un document identifiant les zones urbaines, à urbaniser, naturelles ou agricoles.

5. Les Programmes d'Orientations et d'Actions. Ils regroupent toute mesure ou tout élément d'information nécessaire à la mise en oeuvre de la politique de l'habitat ou des transports et des déplacements.

Calendrier prévisionnel :

Juillet 2016 - septembre 2018 : élaboration du PLUi en concertation

Septembre - Novembre 2016 : consultation des communes

Janvier 2017 : présentation de l'avant projet de PADD en conférence des Maires

Avant le 27 mars 2017 : débat sur le PADD en Conseil de communauté

Avril - Juin 2017 : réunions publiques

Juillet 2017- Septembre 2018 : exposition itinérante

Janvier 2019 : arrêt du projet de PLUi en Conseil de Communauté (délibération)

Février 2019 - mai 2019 : enquêtes publiques et consultations des personnes publiques associées

Avant le 31 décembre 2019 : approbation du PLUi en Conseil de Communauté (vote du Conseil)

Elaboration du PLUi (2017-2029)

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ?

C'est un document unique d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire. Ce document touche directement chacun des habitants du Coeur de l'Avesnois puisqu'il détermine les possibilités et les conditions de constructions et d'occupations des sols (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...). Le PLUi du Coeur de l'Avesnois prévoit une vision d'aménagement globale sur douze ans, soit jusqu'en 2029. Une fois approuvé, le PLUi se substitue aux documents d'urbanisme des communes.

Que contient le PLUi ?

- 1. Un rapport de présentation (diagnostic territorial, analyse de l'état environnemental, de la consommation d'espaces naturels et agricoles)
- 2. Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) (grandes orientations générales des politiques d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, d'équipement, de protection et préservation des espaces naturels, agricoles).
- 3. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- 4. Le règlement (il fixe les règles générales d'utilisation des sols)
- 5. Les annexes (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement)

2016 : Diagnostic territorial

Les élus du Coeur de l'Avesnois ont choisi de s'entourer des services de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) et du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Les deux partenaires ont organisé des réunions pédagogiques sur les notions d'artificialisation et d'enveloppe urbaine en direction des élus municipaux.



Ils ont également recueilli les ambitions et attentes des 43 maires. Les élus ont choisi de développer un volet spécifique au logement.

2017 - 2019 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Les grands axes du PADD ont été débattus en conseil de communauté, le 21 mars 2017, puis dans chaque conseil municipal. Le 27 juin 2019, le conseil de communauté a pris acte du PADD et validé le texte définitif. Les élus du Coeur de l'Avesnois ont placé le bocage au coeur du projet.

Le PADD repose sur quatre grandes orientations :

- 1. **Renouveler notre bocage pour un territoire attractif**
Conserver un patrimoine et un cadre de vie de qualité ; promouvoir une biodiversité dynamique et multiple ; s'inscrire dans la transition énergétique
- 2. **Connecter notre territoire pour un bocage accessible**
Faciliter la mobilité sur le territoire ; encourager l'utilisation des technologies numériques ; développer une économie diversifiée et adaptée
- 3. **Organiser notre territoire pour une urbanisation maîtrisée, cohérente avec l'identité bocagère**
Proposer une offre de logements diversifiée et qualitative ; aménager un urbanisme adapté au territoire ; soutenir l'expansion économique
- 4. **Déployer nos services pour un bocage habité**
Proposer une offre attrayante pour toute la famille ; répondre aux besoins spécifiques ; donner accès aux services de santé.

La 3CA projette d'atteindre une croissance démographique de 1,70% à l'horizon 2036 telle que prévue au Schéma de Cohérence Territoriale Sambre-Avesnois (SCoT), soit + 1,27 % à l'échéance du PLUi (2017-2029). Pour y parvenir, l'intercommunalité s'appuie sur un marqueur majeur de son

identité territoriale et de son histoire, sa source de singularité, le bocage, avec ses 4.570 kilomètres de haies sur le territoire. Pour répondre à cet objectif de croissance, environs 2000 logements seront à produire d'ici 2036. Les élus souhaitent réduire la vacance de 14 % et densifier les coeurs de village.

Le diagnostic agricole

L'étude agricole doit être établie en concertation avec les exploitants agricoles du territoire. La 3CA recense 392 exploitations agricoles. La Surface Utile Agricole représente 75% du territoire. En septembre, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Adarth, la 3CA a lancé le diagnostic agricole. Trois réunions d'informations ont été programmées et des ateliers sont menés depuis le mois de novembre.

L'importance de ce diagnostic réside dans le fait que celui-ci doit prendre en compte l'activité agricole, ses attentes et ses besoins en matière de développement. C'est une cartographie réelle de l'occupation de l'espace à un moment donné, qui permet d'identifier les enjeux agricoles dans les divers projets d'aménagement (changement de destination des bâtiments agricoles, nouvelles constructions, diversification...) et de repérer les contraintes (distance de réciprocité, circulation des engins agricoles, parcelles sous contrats environnementaux, plan d'épandage...). La restitution du diagnostic agricole est prévue pour le premier trimestre 2020.

Concertation avec les citoyens

Dans chaque mairie, un registre est à votre disposition pour faire remonter vos remarques, attentes, suggestions ou alertes avant le démarrage de l'enquête publique.

Ateliers thématiques relatif au diagnostic et au PADD ouverts au public

- 1. Environnement cadre de vie et patrimoine, le
- 2. Habitat, urbanisme et mobilité, le
- 3. Activités économiques services et équipement, le
- Rens. www.coeur-avesnois.fr

À l'intercommunalité Cœur de l'Avesnois, « on change de rythme »

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), mutualisation des moyens, résorption des friches industrielles et utilisation des ressources humaines du territoire : les chantiers ne manquent pas à la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois (3CA) qui veut cette année « changer de rythme ».

PAR JEAN-MICHEL VILLANT
avesnois@lavoixdunord.fr

SAINS-DU-NORD.

La cérémonie des vœux de la 3CA a commencé par une petite mise au point du président. Évoqué depuis plusieurs années, le départ de la commune de Noyelles-sur-Sambre pour rejoindre la communauté d'agglomération Mauthouge - Val de Sambre n'est toujours pas réalisé. « La foute à qui ? » s'est demandé Alain Poyart, « certainement pas à la 3CA, contrairement

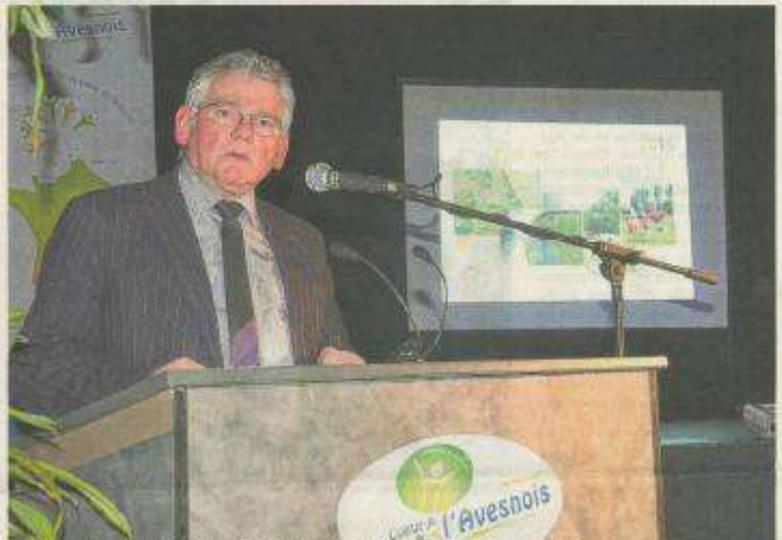
« Pour que ce départ soit effectif, Noyelles et la communauté d'agglomération devront prendre leurs responsabilités ».

à ce qui a été dit récemment lors de la dernière cérémonie de vœux à Noyelles ». Un départ « qui ne coûtera rien à la 3CA » a-t-il ajouté car « tant la commune de Noyelles que la communauté d'agglomération devront prendre leurs responsabilités si elles veulent que ce départ soit effectif ». Premier grand chantier de l'an-

née, la réalisation d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Avec une belle avancée, « il ne sera plus fait appel à un cabinet extérieur » mais « aux ressources humaines du territoire ». Par cohérence intellectuelle et afin de maîtriser les dépenses, ce sont les techniciens de la 3CA, de l'Agence de développement et d'urbanisme de la Sambre et du Parc naturel régional (PNR) qui en seront chargés.

Un changement de rythme qui passe par l'espace-test agricole qui sortira (enfin) de terre à Sains-du-Nord. Un retard lié à des négociations « longues et complexes » avec la Région pour l'obtention de subventions et à la mise à disposition d'un terrain près de la ferme d'application du lycée agricole sur le site du Défriché. Du retard également dans la couverture du mini-stade de Cartignies pour « des complications administratives réelles, notamment lors de l'appel d'offres », elle sera terminée avant l'été.

Outre ces deux réalisations majeures, deux autres dossiers seront étudiés. Le projet de pôle tertiaire intercommunal qui prévoit d'implanter 2 400 m² de services dans un bâtiment existant mais aujourd'hui inoccupé : sa réalisation permettrait d'éviter la création d'une nouvelle friche. « Un



Un discours fleuve pour Alain Poyart qui a listé les nombreux chantiers de l'intercommunalité.

projet qui ne pourra cependant être lancé » a précisé Alain Poyart « que si 2 millions au moins de subventions ont été obtenus ». Quant à l'avenir de la piscine d'Avesnes « qui passe par la créa-

tion d'une société publique locale regroupant la Région, la 3CA et la Ville », il fera l'objet d'une attention toute particulière de la part des élus communautaires. Enfin, la situation financière est

bonne « malgré le désengagement de l'État » : un argument que réfute la sous-préfète Virginie Klès, « l'État participe aux emprunts techniques ; bon an, mal an les dotations sont les mêmes ».

Le site de la Stiona sera démoli

Autre dossier évoqué, celui de la Stiona. « Des démolitions importantes vont être entreprises cette année sur le site, pour mieux reconstruire » avait expliqué Christine Bisquin, lors de sa cérémonie des vœux aux Sainsois. L'historique de cette friche industrielle a été retracé par Alain Poyart qui a expliqué pourquoi il avait fallu attendre dix ans pour intervenir, entre la cessation d'activité (juin 2006) et la démolition programmée cette année. C'est seulement en décembre 2012 qu'a été obtenu l'accès du tribunal de commerce pour une acquisition à l'amiable par l'Établissement public foncier (EPF) et, en février 2014 soit quatorze mois de délais supplémentaires, que l'acte de vente a enfin été signé.

Au total cela représente, « plus de sept années et donc pour avoir la maîtrise foncière, sept années et demi pendant lesquelles la communauté de communes n'a pu intervenir consistant impuissante la dé-

gradation inévitable des bâtiments ».

En tout cas, l'intervention de l'Établissement public foncier (EPF) sera spectaculaire car « il va falloir tout démolir à l'exception peut-être de la cheminée », dernier

témoignage du passé.

Bonne nouvelle enfin, l'EPF va prendre en charge les démolitions « et nous disposerons ainsi l'an prochain d'un site très intéressant pour l'accueil d'activités artisanales » a ajouté le président.



Entreprise a fermé ses portes au mois de juin 2006. « En dix ans, les intempéries mais aussi les squatters et les usagers ont fait leur œuvre ».



RN2 : 64,9 M € sont inscrits au contrat de plan Etat - Région 2015 - 2020 afin de réaliser le contournement d'Avesnes. Le désendardement du Cœur de l'Avesnois pourrait donc être une réalité dans les dix ans à venir. Un aménagement qui permettrait l'implantation d'activités économiques, au niveau des deux échangeurs, au nord et au sud d'Avesnes.

Musée du Verre de Sars-Poteries : l'investissement du Département est de 15 M €. Avec la perspective d'acquisition, par l'EPF, de l'Auberge Fleurie et de l'Hôtel du Marquis, un bel équipement de restauration et d'hébergement pourrait voir le jour, face au musée.

Le bocage, la carte d'identité du futur du territoire du Cœur de l'Avesnois

LA VOIX DU NORD VENDREDI 24 MARS 2017

CŒUR DE L'AVESNOIS. Que sera le territoire des 43 communes de la 3CA dans quinze ans ? Les élus de l'intercommunalité ont pris connaissance mardi, au Bastion, des premières bases du PADD, ou projet d'aménagement et de développement durable. Un document du PLUi stratégique puisque l'objectif, qui peut paraître modeste, mais qui est loin d'être gagné, est d'inverser la tendance démographique catastrophique de ces dernières années. Retrouver une croissance de 1,70 % à l'horizon 2036, soit le même nombre d'habitants qu'en 1990, voilà l'enjeu d'un territoire admiré à l'échelle régionale pour ses paysages bocagers, mais fuit hélas par ses habitants...
Tout le paradoxe de cette attractivité contrariée ne fait pas peur aux décideurs de la 3CA qui ont choisi le bocage, « dans sa conception dynamique », insiste Alain Poyart, président, comme moteur d'un développement qui se fait aujourd'hui attendre. Ce thème « historique » est ressorti notamment des 43 rencontres en commun qui ont fait émerger les besoins d'une population qui vit et travaille en Avesnois. L'ADUS (agence de développement et d'urbanisme de la Sambre) et le parc

naturel régional de l'Avesnois ont planché sur cette vision « bocage » que d'aucuns pourraient croire passéiste, mais qui peut offrir, ont souligné les intervenants des deux structures, « une dynamique positive », et, n'ayons pas peur des défis, l'accès à la troisième révolution industrielle. Cette carte de visite pour les 10-15 années à venir repose sur quatre piliers : le renouvellement, la connexion, l'aménagement et les services, eux-mêmes déclinés en sous-rubriques comme la santé, le patrimoine, l'économie, la famille, l'urbanisme, l'agriculture... Le PADD propose également une approche spatiale de ce territoire moins homogène qu'il n'y paraît avec trois pôles distincts, des liaisons hors frontières de la 3CA et des paysages divers, au-delà du bocage. Le PADD a donné lieu à un débat succinct au sein de l'assemblée ; des élus ont craint un effet contraignant pour leurs aménagements ou encore une vision « réserve d'indiens ». Alain Poyart a rassuré les troupes, soulignant que le bocage est vu « dans une acception très large », comme un repère pour un petit territoire de 31 000 habitants dans une grande région de 6 millions d'âmes. ■ FLORENCE DELSINNE



Retrouver une croissance de 1,70 % à l'horizon 2036, soit le même nombre d'habitants qu'en 1990, voilà l'enjeu. PH. D. CRASNAUT

[Article de presse la Voix du Nord du 24 Mars 2017 sur le 1^{er} débat du PADD](#)

L'Avesnois veut gagner 1,7 % de population à l'horizon 2036



[Article de presse l'Observateur du 24 Mars 2017 sur le 1^{er} débat du PADD](#)

CŒUR DE L'AVESNOIS

La communauté de communes du Cœur de l'Avesnois (3CA) s'est réunie en conseil pour débattre du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui doit être conforme au schéma de cohérence territoriale (SCoT) et s'inscrit dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Autant dire qu'on débattait presque en chinois. Pour l'instant, ce PADD est dans sa phase préliminaire : le diagnostic de territoire. Celui-ci a été dressé par le Parc naturel régional (PNR) et l'Agence de développement et d'urbanisme de la Sambre (ADUS). Pour ce faire, les deux institutions se sont entretenues avec tous les maires du secteur entre octobre et

Les élus de la 3CA étaient nombreux, et les débats sereins.

décembre 2016. Le but : repérer les pôles de vie des habitants, les liens entre les communes, les différences de paysages, les attentes en terme de service, etc. Il en ressort que l'Avesnois est fort identifié par son bocage et suscite l'envie de s'y installer pour nombre de Nordistes mais que peu franchissent le pas. C'est donc pour y remédier que le PNR et l'ADUS ont lancé des idées aux élus. Tout y est passé : habitat, urbanisme, mobilité, numérique, énergie, santé, etc. De quoi faire évoluer l'Avesnois et son bocage en fonction des besoins de ses habitants et de son économie. Objectif ultime : gagner 1,7 % de population d'ici 2036.

La valse des parcelles au centre du village fait réagir des habitants

Le projet de lotissement au cœur du village, pour lequel il faut dégager des parcelles, fait naître des interrogations légitimes chez les riverains potentiellement concernés par la cession d'une partie de leur terrain et le changement possible de leur cadre de vie.



Mercredi soir, Christian Motte, riverain (photo de droite), a indiqué que son jardin entre dans le parcelaire, certes provisoire.

PAR GÉRALDINE BEYS
mabeyge@voixdunord.fr

FLAUMONT-WAUDRECHIES.

Sur leurs gardes les propriétaires de Flaumont ? Certains le sont en effet. Il s'agit de ceux concernés par la construction d'un nouveau logement en plein cœur du village. Laquelle se traduira par des modifications parcellaires ou/et de nouveaux vis-à-vis pour les habitants. « On vit à la campagne c'est pour être tranquilles », lance l'un d'entre eux, Christian Motte, riverain, à son jardin concerné dans le parcelaire, certes provisoire.

Mercredi soir, ils sont une vingtaine à assister à une réunion relative au Plan Local d'urbanisme de leur commune. Et sont venus à la pêche aux infos. Ici est évoqué le cas d'une Flaumontoise qui ne pourra plus accéder à sa propriété si le projet suit l'esquisse réalisée. Une autre riveraine craint d'avoir un virage trop prononcé devant

sa propriété. Un troisième fait valoir que son terrain se trouvera coupé en trois. Seule certitude, la physionomie du village est appelée à changer. A quel horizon ? Dans quels délais ? On n'en est pas là. Et puis, il y a aussi les gagnants : Un propriétaire peut avoir un terrain qui passe en zone constructible. D'où un gain en cas de vente.

BIENTÔT LA FIN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Èse Debarre, du Parc Naturel de l'Avesnois, a rappelé que passé le 26 septembre à midi, il sera plus difficile de faire valoir les modifications souhaitées sur l'esquisse du parcelaire repensé. Les riverains ont à leur disposition un registre en mairie où ils peuvent inscrire leurs remarques aux heures d'ouvertures. Et la dernière permanence du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique débute le 26 août à lieu jeudi matin. Les propriétaires et locataires des parcelles visées doivent donc se pres-

sembler que ce projet de parcelles constructibles était ne de l'impossibilité désormais de construire à certains endroits à

“ Pas loin du cimetière, il y a deux parcelles où on ne pouvait plus construire. ”

LE MAIRE

l'extérieur du village. « Pas loin du cimetière, il y a deux parcelles où on ne pouvait plus construire », se souvient le maire Jean-Marie Vin qui a à cœur de conserver son école et donc des habitants en proposant des lots constructibles.

D'où la définition d'une zone à cet effet en plein centre. La communauté de communes 3CA, elle, instruit ce projet de lotissement de quinze maisons.

Christine Vendeville traite les dossiers d'urbanisme des quarante-trois communes de l'intercommunalité. Une fois l'enquête publique terminée, la réflexion se poursuivra avec les amendements cuisinés.

Plus tard, le plan local d'urbanisme de la commune de Flaumont-Waudrechies, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, sera soumis au conseil communautaire pour approbation. Aux Flaumontois d'aller en mairie jusqu'à jeudi midi pour consigner leurs observations sur le registre. ■

DU CÔTÉ DES AGRICULTEURS

Dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), la 3CA engage actuellement aussi le diagnostic agricole c'est-à-dire la concertation avec les agriculteurs pour prendre en compte l'activité agricole dans les futurs projets du territoire de la 3CA. Les réunions de concertation commencent. Celles prévues à Marbaix et à Rainsars aujourd'hui sont reportées : au 2 octobre, à 14 heures, pour Marbaix, et au 26 septembre à 14 heures pour Rainsars. Celle prévue à Dimont, jeudi 25 septembre, à 14 heures, est en revanche maintenue.

LE CHIFFRE

15 le nombre de maisons prévues dans ce projet de lotissement au centre de la commune.

Article de presse la Voix du Nord du 20 septembre 2019

PLUi de la 3CA évoqué lors de la réunion publique sur le projet de lotissement au Flaumont Waudrechies

Un projet de territoire organisé autour du bocage «colonne vertébrale du développement local»

La première des trois réunions prévues pour recueillir l'avis des habitants sur le PLUi a eu lieu à Taisnières-en-Thiérache. Elle était axée sur le développement économique.

Pierre Descamps (Clp) | 25/01/2020



Deux autres réunions auront lieu ultérieurement à propos du PLUi de la 3CA. PHOTO LA VOIX

Depuis le 15 janvier et depuis cette réunion tenue à Taisnières-en-Thiérache, les élus en savent plus sur le PLUi. Le Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un outil de planification et d'aménagement du territoire, qui fixe les règles d'utilisation du sol pour les 43 communes de la 3CA. Ce projet de territoire est organisé autour du bocage «*colonne vertébrale du développement local*». Quatre orientations sont retenues : *renouveler notre bocage pour un territoire attractif, connecter le territoire pour un bocage accessible en facilitant la mobilité l'utilisation des technologies numériques, organiser notre territoire pour une urbanisation maîtrisée, cohérente avec l'identité bocagère et enfin déployer nos services pour un bocage habité.*

Le territoire comptait 8 041 emplois en 2015 dont la moitié dans les communes d'Avesnes, Avesnelles et Haut-lieu. Le taux de chômage de 17,7%, touche plus les femmes (19%), les moins de 25 ans (26%). Le taux de chômage à Avesnes est de 30%. «*La densité de création d'entreprises artisanales est supérieure à la moyenne régionale*».

Le bio un atout

La 3CA (<https://www.lavoixdunord.fr/664631/article/2019-11-12/avesnois-un-forum-de-la-bio-pour-que-le-territoire-soit-encore-plus-bio>) est «*le premier territoire bio de l'espace régional*» avec «*plus de 70 exploitations en agriculture biologique*». Dans le domaine agricole, le PLUi veut valoriser l'agriculture. Fort d'un patrimoine paysager remarquable, d'un patrimoine bâti identitaire riche, d'un maillage culturel important, d'hébergements de qualité, de produits du terroir, d'itinéraires pédestres et cyclables, le PLUi entend «*développer l'économie touristique*» avec Mus'verre comme «*porte d'entrée touristique du territoire*».

Pour ce qui est de la santé, l'objectif prioritaire du PLUi est notamment de donner accès aux services de santé en anticipant le phénomène de désertification médicale. 50% des médecins généralistes avaient plus de 55 ans en 2014.

L'avis des habitants sollicité

Les habitants du territoire peuvent donner leur avis lors des réunions publiques et événementielles (exposition, manifestations locales) mais également sur le registre de concertation accessible dans la mairie de leur commune. Comme ils peuvent s'informer sur le site de la 3CA.

Contact : www.coeur-avesnois.fr (<http://www.coeur-avesnois.fr>)

[Article de presse de la Voix du Nord du 25.01.2020](#)
[Réunion publique sur le PLUi à Taisnières en Thiérache](#)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Un chantier majeur pour l'avenir

SOLRE Le 7 février se tenait une réunion d'information sur le futur plan local d'urbanisme intercommunal sur le thème de l'environnement, patrimoine...

La troisième et dernière réunion publique sur le P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) s'est déroulée ce vendredi 7 février à la salle des fêtes de Solre-le-Château. Le thème abordé était « *l'environnement, cadre de vie et patrimoine* ».

TROIS RÉUNIONS TRÈS SUIVIES PAR LES AVESNOIS

Le prochain P.L.U.I. établira le projet d'aménagement et d'urbanisme de la Communauté de Communes pour l'ensemble des 43 communes. Christine Vendeville de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois, Lise De Baere du Parc Naturel Régional et Frédéric Loiseau de l'Agence du Développement et de l'Urbanisme de la Sambre ont mené les débats et sont revenus sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Le P.A.D.D. est un document important car il se fait en adéquation avec le P.L.U.I. Il s'oriente sur quatre points qui sont « *Renouveler le bocage pour un territoire attractif* », « *connecter le territoire pour un bocage accessible* », « *organiser le territoire pour une urbanisation maîtrisée, cohérente avec l'identité bocagère* » et enfin « *déployer les services pour un bocage habité* ».



Organisées par la 3CA, les réunions ont abordé tous les sujets à discussion, des temps d'échanges très appréciés par la population préoccupée.

Les trois réunions publiques terminées, que va-t-il se passer maintenant?

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois va continuer son travail d'élaboration qui sera acté par tous les maires en place. Des travaux de zonages, (définir les zones agricoles, naturelles ou encore constructives) vont être définis, des programmes sur les transports et sur l'environnement seront

abordés. Cela amènera à l'enquête publique qui aura lieu certainement fin 2020 pour aboutir enfin à une approbation du P.L.U.I. en 2021.

Informations

Un registre de concertation se trouve dans chaque mairie. Vous pouvez y avoir accès et faire remonter les éléments personnels et publics.

[Article de presse du Courrier de Fourmies du 21.02.2020](#)
[Réunion publique sur le PLUi à Solre le Château](#)

Fête-t-on encore la Saint-Éloi en Sambre-Avesnois ?

Des soirées mémorables, parfois bien arrosées, des grandes tablées, la camaraderie ouvrière... la tradition de la Saint-Éloi était incontournable encore il y a quelques années dans ce bassin industriel. Aujourd'hui, l'ambiance est autre en raison de la crise sanitaire, mais non, saint Éloi n'est pas mort !

PAR PIERRE-ANTOINE CRISTANTE ET FLORENCE DELSINNE
maubaage@lavoxdunord.fr

SAMBRE-AVESNOIS. Aux Visseries de Fournies (groupe Agrati), c'était une tradition bien ancrée il y a trois ans encore. La fête prenait la forme d'une soirée, un samedi. « Les salariés et les conjoints étaient invités », souligne Alain Dufraine, à la tête de cette entreprise qui fabrique des systèmes de fixation pour les constructeurs automobiles français, entre autres. Depuis deux ans hélas, le Covid a eu raison de la convivialité. Plus question de se retrouver pour honorer saint Éloi. Pour autant, la direction de l'usine et les représentants du personnel ont tenu à marquer le coup, en offrant à chacun des salariés un panier-repas concocté par le traiteur de Fournies, Pascal Choise.

« BIEN PRÉSENTE SUR LE SITE »
À Maubaage, selon la direction de AICA, certains managers continuent d'organiser des moments de convivialité avec leurs équipes. « La Saint-Éloi est encore bien présente sur le site. » Même constat à Interfil, où l'on assure que cette tradition est « encore importante » pour les salariés. Les plus anciens de l'usine Renault se

souviennent des grands ensembles dans les ateliers. « Personnel ne pouvait en, souill Jérôme Delvaux, délégué CGT. Si aujourd'hui, la Saint-Éloi existe encore dans l'usine par le jour férié accordé, cette grande fête a perdu de son importance. « Les mentalités ont évolué. Il y a aussi un manque de culture par rapport aux traditions. » Une situation pas propre à l'usine maubaageoise, que le syndicaliste explique par les disparitions successives d'usines de métallurgie sur le territoire, entre Sambre et Meuse, Akers ou encore NOV.

« Les mœurs ont évolué, on ne fait plus rien de spécial. Aujourd'hui, la Saint-Éloi, c'est simplement chacun chez soi. »

« Ce se perd de plus en plus, reconnaît Jonathan Caucheteux, délégué FO Vallouise à Aulnoye-Aymeries. Avant, c'était un vrai moment de fête. Mais avec le départ des anciens... Peut-être que la direction en a aussi profité pour cadrer les choses. Les mœurs ont évolué, on ne fait plus rien de spécial. Aujourd'hui, la Saint-Éloi, c'est simplement chacun chez soi. Je sais qu'à Saint-Sauve, ils en profitent pour



Avant le Covid-19, les salariés de Forgal Dembiemont défilent devant le site hautmontois pour la Saint-Éloi. PHOTO ARCHIVES SAMI BELLON

les remises de médaille par exemple. Ce n'est pas le cas chez nous. » À Forgal Dembiemont, à Hautmont, Christian Haour assure que la tradition perdure. Avec le

contexte actuel, difficile toutefois de la faire exister comme avant. « Cette année, on fait quelque chose en interne, mais sortir défiler dans la rue, avec pass sanitaire obligé-

tre. Comme une manifestation classique », explique le directeur. Qui martèle son envie de maintenir la Saint-Éloi dans la culture de l'entreprise. ■

Cœur de l'Avesnois : « mal informés », des élus s'abstiennent au vote du plan d'urbanisme



Plusieurs élus communautaires ont demandé un report du vote.

CARTIGNIES. Si certains élus étaient un peu réticents à approuver le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) jeudi soir, c'est parce que tous n'ont pas eu le temps de parcourir les 1 200 pages du document de présentation. Celui-ci avait été envoyé dans les mairies par mail, quelques jours à peine avant le conseil communautaire. Certains maires, dont l'équipement informatique n'est pas « au top », n'ont même pas réussi à ouvrir les pièces jointes. « Je suis un peu déçu, dit le maire de Dimechamps, Daniel Etévé. Les plans ont été transmis tardivement, surtout les plans de zonage. Ce soir (jeudi), on nous demande de voter ce PLUI, je pense que ça va être voté par mon conseil municipal. On ne les connaissait pas, ces zonages. Jusqu'à il y a quelques jours. » Pour le maire de Dime-

champs, la répartition de certaines parcelles ne serait pas judicieuse. « On n'a pas eu les cartes, les plans de zonage, rattachés un autre élu. On n'a pas pu ouvrir certains sous-

« Je sais que ça représente des années de travail, mais il faut se mettre à la place des maires qui n'ont pas eu le temps de tout voir. »

dossiers : il y a eu des bugs à cause de la lenteur des fichiers. » « Plus de mille pages... Ça fait beaucoup en si peu de temps », dit aussi le maire d'Avesnes-sur-Helpe. Sébastien Seguin propose de laisser quinze jours aux élus pour qu'ils puissent regarder les zonages. « Je sais que ça représente

des années de travail, mais il faut se mettre à la place des maires qui n'ont pas eu le temps de tout voir. » « On est pris par le temps, lui répond le président de la JCA Nicolas Dossen. Je pense qu'aujourd'hui on est tous d'accord sur le fond. Il faut absolument voter aujourd'hui. »

« Je ne voterai pas un plan de zonage que je n'ai pas pu consulter », s'exclame un autre conseiller communautaire. Quand le vice-président et maire de Clairfontz Guy Erphelin propose, lui aussi, de reculer le vote, Nicolas Dossen s'approche de lui et lui assène un « Ah non Guy ! ». Nicolas Dossen précise que les élus auront « encore trois mois » pour regarder les zonages de plus près avant sa mise en application et fait voter l'arrêt. Le PLUI du Cœur de l'Avesnois est approuvé, avec 8 abstentions. ■ RUFUS DE RIDDER

2 350 LOGEMENTS À PRODUIRE D'ICI 2029

Il va falloir augmenter le rythme

La communauté de communes du cœur de l'Avesnois (3CA) a fait ses calculs et le verdict est clair : il va falloir faire tourner la bétonnière ! D'ici 2029, elle doit normalement produire près de 2 350 logements sur son territoire. « Il s'agit là d'un objectif théorique, rappelle Christine Vendeville, en charge du développement territorial. Un objectif qui correspond à l'ambition démographique fixée par les élus. »

● D'OÙ SORT CE CHIFFRE ?

En réalité, ici, « produire » n'est pas synonyme de « construire ». Et sur les 2 350 habitations devant être « produites », seules 1600 environ seront construites. Ce qui reste tout de même assez conséquent : « Il va falloir multiplier le rythme de construction actuel par quatre environ, pour arriver à 120 logements par an. » Mais la communauté de communes ambitionne aussi de réhabiliter plus de 700 logements vacants (sachant que son territoire en compte plus de 2 000). « L'idée c'est de compléter les dents creuses et d'éviter de s'étendre, pour ne plus construire dans les hameaux et pour densifier les centres bourgs. On a donc renforcé les équipes municipales pour identifier les parcelles répondant aux règles d'urbanisme qui s'imposent », explique Christine Vendeville. Car de nos jours, on ne construit plus comme on veut, et où on le veut. Tout est encadré et la tendance vise à stopper l'artificialisation des sols (lire encadré).

● OÙ VA-T-ON CONSTRUIRE ?

Environ 2/3 des logements construits (1 050 environ) le seront sur les communes dites structurantes : Avesnes, Avesnelles, Haut-lieu et Bas-lieu. Là où l'on trouve la concentration des services publics, administratifs, des pôles de transports, ainsi que les gros commerces. L'idée ? Inciter à la construction au plus proche des emplois et des services. Mais

URBANISME Conserver sa population dans les années à venir est l'un des défis de la com'com. Entre le renouvellement du parc immobilier et un nombre d'habitants par ménage en baisse : il va falloir construire pour se maintenir.



Qu'est ce que l'artificialisation des sols ?

Lié à l'étalement de l'urbanisation, le phénomène d'artificialisation des sols consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier pour y prévoir des fonctions urbaines ou de transport : construire des habitations, des routes, des autoroutes, développer des commerces, des équipements publics, etc.

Actuellement, la com'com compte environ 2,3 habitants par ménage. En 2029, les projections s'approchent des 2,1. Il va donc falloir construire plus de logements pour maintenir la population.

les communes structurantes, ce sont aussi Soire-le-Château ou Sains-du-Nord par exemple, qui rayonnent largement autour d'elles, ou les communes bourg : Prisches, Cartignies, Etroingt, Felleries et Beugnies / Sars-Poteries. Des communes qui agissent sur les villages environnants parce qu'elles ont encore des écoles et un petit tissu de commerces de proximité. Le tiers restant des logements à construire (550 environ) sera réparti sur les 31 autres communes de la 3CA, ces villages de plusieurs centaines d'habitants, où l'objectif n'est pas de développer la population, mais de la maintenir.

● UNE CARTE À JOUER

Pour Freddy Théry, vice président de la 3CA en charge de l'urbanisme, le territoire a une carte à jouer : « Des investissements pourraient amener des changements et une progression de population. Notre territoire a souffert pendant des années, des décennies. Tout le monde en est conscient. Preuve en est : le pacte devenu nécessaire qu'on a signé avec l'Etat et le président de la République. Politiquement c'est très très fort !, analyse l'élu. Bien sûr on ne verra les

retombées que dans quelques années, mais ce qui est en train d'être fait remet le territoire dans un avenir de progression et d'évolution. » Autre atout selon lui : le côté campagne. « Avec la Covid, les gens cherchent à se mettre au vert. C'est le moment de proposer notre offre et d'amener des

propositions de logements pour intégrer de nouvelles familles, qui alimenteront notre tissu économique, nos écoles, etc. Sans oublier de faciliter les parcours résidentiels des personnes vieillissantes. »

Kavir Héloïc

Qui va construire ? Et selon quelles règles d'urbanisme ?

« La communauté de communes n'est qu'un facilitateur, explique Freddy Théry, en charge de l'urbanisme et de l'aménagement territorial. Ce sont les communes ou du privé qui détiennent essentiellement le foncier, avec des terrains susceptibles d'être mis en vente pour construire. La 3CA n'est que le relais de tout ce qui peut être aménagement territorial, ainsi que l'instructeur des permis de construire, etc. Mais ça passe toujours par les communes en général. » Un document est censé reprendre l'ensemble des règles établies pour les constructions à venir : le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). « Avant vous arriviez avec votre projet face à un élu qui avait la compétence de dire oui, de dire non, de l'accepter ou pas... Quand il n'y avait pas vraiment de règles, vous présentiez votre projet avec des fenêtres rouges ou vertes et selon que ça plaise à l'élu ou pas, vous vous retrouviez avec des constructions anachroniques ou anarchiques. Le PLUi permet d'avoir des règles, et les règles protègent les hommes. On ne pourra plus mettre des plaques de béton en front à rue par exemple, etc. Ce document intégrera l'histoire, l'évolution et la cohérence du patrimoine. »

AULD'Y VIANDES
et la SARL Divry Abattoirs d'Hirson

Vous propose pour vos fêtes de fin d'année de la viande de qualité, issue de génisse primée au concours d'Arras le 4 décembre 2021

70 bis, rue La Fontaine - 59620 Aulnoye-Aymeries
03 27 67 32 12

Nouveaux horaires à la déchetterie à partir de janvier

AVESNELLES

A partir du 3 janvier les horaires d'ouvertures des déchetteries du Cœur de l'Avesnois vont changer.

Avesnelles : lundi, mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 ; mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h.

Soire-le-Château : lundi de 14 h à 18 h 30 ; mardi et jeudi de 9 h à 12 h ; mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h.



Une déchetterie est toujours ouverte du lundi au samedi (Avesnelles ou Soire).

Communication du PLUi de la 3CA par les Posts Facebook

 **Ville de Solre-Le-Château**
15 octobre 2019 · 🌐

REGISTRE DE CONCERTATION - ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi et en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, un registre de concertation est à disposition en mairie, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, aux habitants, associations locales et autres personnes concernées. Ce registre permet à la population de déposer toute information, remarque, question ou suggestion liée à la procédure engagée. Un registre dématérialisé sera également créé sur le site de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

👍👍 3

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

 **Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois**
7 janvier 2020 · 🌐

[Plan Local d'Urbanisme intercommunal]
Exprimez-vous !


3 RÉUNIONS PUBLIQUES
pour vous exprimer sur le PLUi du Cœur de l'Avesnois

Qu'est-ce que le PLUi ?
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme qui établira le projet d'aménagement et d'urbanisme de la Communauté de Communes et pour l'ensemble de ses 43 communes.

Présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Date	Lieu	Thème
15 Janvier 2020 Taisnières-en-Thiérache Salle des fêtes 17h00	5 Février 2020 Sains-du-Nord Salle des fêtes 17h00	7 Février 2020 Solre-le-Château Salle des fêtes 18h00
Thème : Activités économiques, services et équipements	Thème : Habitat, urbanisme et mobilité	Thème : Environnement, cadre de vie et patrimoine

EXPOSITION "Le contournement d'Avesnes-sur-Helpe, un maillon essentiel de l'aménagement de la RN2"

03 27 56 11 80 - www.coeur-avesnois.fr



👍 Elodie Avesnois et 4 autres personnes

1 commentaire 15 partages



La Voix du Nord Sambre Avesnois

26 janvier 2020 · 🌐



Deux autres réunions auront lieu à propos du PLUi de la 3CA.



LAVOIXDUNORD.FR

Un projet de territoire organisé autour du bocage «colonne vertébrale du développement local»



👍 Carine Julien et 10 autres personnes

1 commentaire 6 partages



Communauté de communes du Coeur de l'Avesnois

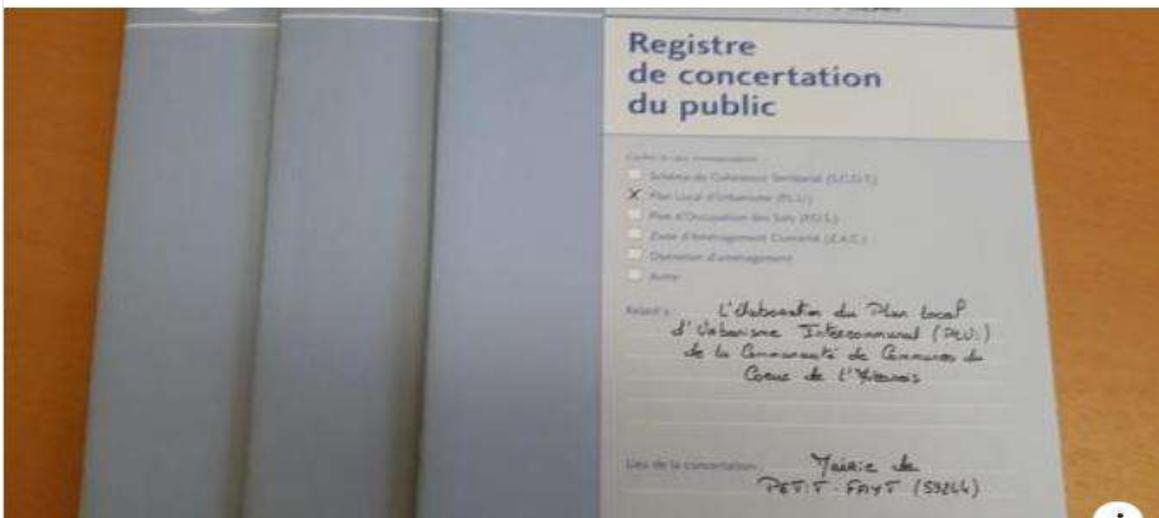
21 février 2020 · 🌐



[Plan Local d'Urbanisme intercommunal]

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un registre de concertation est à votre disposition dans les 43 mairies du Coeur Avesnois pour faire remonter vos remarques, suggestions ou alertes.

<https://www.coeur-avesnois.fr/.../2412-plui-concertation...>



COEUR-AVESNOIS.FR

PLUI : Concertation avec les citoyens !

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, un registre de concertation...



👍 6

14 partages



Communauté de communes du Coeur de l'Avesnois

21 février 2020 · 🌐

[Plan Local d'Urbanisme intercommunal]

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un registre de concertation est à votre disposition dans les 43 mairies du Coe... Voir plus



COEUR-AVESNOIS.FR

PLUi : Concertation avec les citoyens !

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, un registre de concertation...



Mairie de Sémeries

26 mai 2020 · 🌐

Le Parc naturel régional de l'Avesnois participe à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois.

Dans le cadre des études, il est nécessaire d'effectuer des inventaires et des passages sur le terrain.

Ce travail de terrain consiste à identifier les espèces animales et végétales présentes sur certaines parcelles, afin d'identifier les secteurs à enjeux en matière d'environnement.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois réalise actuellement ces inventaires et passages sur le terrain, notamment sur des prairies bocagères identifiées comme des milieux intéressants ou potentiellement humides.



Monsieur Jean-Luc DEFROIDMONT
Monsieur le Maire
Mairie de et à
59140 SEMERIES

Direction Générale:
Affaire suivie par:
Christine VENDEVILLE - 03.27.56.52.08 - cvendeville@coeur-avesnois.fr
Loïc DE BAERE - 03.27.14.90.87 - loic.debaere@parc-naturel-avesnois.com

Avesnes sur Helpe, le - 6 MAI 2020

Objet : Réalisation d'inventaires pour l'élaboration du PLUi

Monsieur le Maire,

Le Parc naturel régional de l'Avesnois poursuit sa participation à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois. Dans ce cadre, il est nécessaire d'effectuer des inventaires de terrain.

Un inventaire consiste à identifier les espèces animales et végétales présentes sur certaines parcelles, afin d'identifier les secteurs à enjeux en matière d'environnement.

A partir des sites identifiés lors des rencontres en commune, le Parc naturel régional de l'Avesnois réalise actuellement ces inventaires et passages sur le terrain, notamment sur les prairies bocagères, les secteurs à enjeux agricoles identifiés comme des milieux intéressants ou potentiellement humides.

Afin d'avertir les citoyens sur ces démarches d'inventaires de terrain et sur l'accès à leurs parcelles, nous vous serions reconnaissants d'afficher ce courrier d'information en mairie.

Vous remerciant d'avance pour votre collaboration.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Signature of Alain Poyart
Le Président,
Alain POYART
Logo of Communauté de communes Coeur de l'Avesnois



[PLANIFICATION]

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunale (PLUi) de la 3CA, le pôle planification et projets urbains de l'agence travaille à la mise en place d'un programme d'orientation et d'actions (POA) autour de la mobilité et des déplacements.

Cette thématique est un enjeu central pour le territoire, il vise notamment à : le désenclaver, assurer l'accessibilité de tous aux équipements, maintenir la desserte ferroviaire, adapter les transports en commun, développer les modes actifs... tout en réduisant les nuisances (pollutions, bruits, etc.).

Deux ateliers, un avec les élus de la 3CA et un avec les partenaires, se sont déroulés la semaine dernière afin d'échanger sur les enjeux de la mobilité du territoire. Il en ressort que le POA visera à :

- accroître la connaissance des mobilités et déplacements sur le territoire
- constituer un réseau de partenaires sur cette thématique
- compléter les actions et opérations déjà mise en place

Le tout pour gagner en cohérence et créer des synergies à l'échelle intercommunale !

#developpement #SambreAvesnois #territoire



[PLUi]

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Monsieur le Président de la Communauté de Communes et ses équipes ont rencontré les entreprises de BOCAHUT à Haut-Lieu et EUROVIA à Dompierre-sur-Helpe.

Ces rencontres ont permis des échanges autour des projets actuels et futurs liés au PLUi.

[Agence d'Urbanisme Sambre Avesnois](#)
Parc naturel Régional de l'Avesnois





- Réunions PLUI 3CA -

Bonjour à tous,

Dans le cadre de son PLUI, la 3CA a souhaité organiser des réunions de concertation, suite à la demande conjointe de l'ADARTH et de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais.

Ainsi, si vous êtes un agriculteur exploitant et qu'une ou plusieurs de vos parcelles sont concernées, vous avez du recevoir une invitation et il est important que nous vous y retrouvions pour connaître vos remarques !

Vous pourrez retrouver les dates et les lieux de rendez vous dans l'image ci-dessous.

Pour plus d'informations, n'hésitez surtout pas à contacter Eline COPIN au 06-42-87-69-39

Tableau récapitulatif des réunions concernant le PLUI de la 3CA

En cas d'empêchement pour la réunion à laquelle vous êtes invité(e), vous trouverez ci-dessous le tableau des réunions prévues sur le territoire.

N° Réun	DATE	HEURE	COMMUNES	SALLE
1	JEUDI 1er JUILLET	9H	Boulogne-sur-Helpe, Floyon, Haut-Lieu	Salle des fêtes de HAUT LIEU - 16 route d'Avesnes - Haut Lieu
2	JEUDI 1er JUILLET	14H	Dompierre-sur-Helpe, Grand-Fayt, Marbais, Taisnières-en-Thiérache	Salle des fêtes de Taisnières-en-Thiérache La Place
3	LUNDI 5 JUILLET	9H	Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Saint-Aubin, Saint-Hilaire-sur-Helpe	Salle des fêtes AVESNES SURHELPE 16 rue Cambrésienne - Avesnes-sur-Helpe
4	LUNDI 5 JUILLET	14H	Bas-Lieu, Beugnies, Doulers, Flumont-Waudrechies, Flouries, Semousies	Salle des fêtes AVESNES SURHELPE 16 rue Cambrésienne - Avesnes-sur-Helpe
5	MARDI 6 JUILLET	9H	Liessies, Rainsars, Ramousies, Sains-du-Nord, Semeries	Salle des fêtes d'Etroeungt rue Emile Wautier
6	MARDI 6 JUILLET	14H	Etroeungt, Larouilles	Salle des fêtes d'Etroeungt rue Emile Wautier
7	MERCREDI 7 JUILLET	9H	Beaurepaire-sur-Sambre, Prisches	Salle des fêtes de BOULOGNE SURHELPE - 1 route de cartignies - Boulogne sur Helpe
8	MERCREDI 7 JUILLET	14H	Cartignies, Petit-Fayt	Salle des fêtes de BOULOGNE SURHELPE - 1 route de cartignies - Boulogne sur Helpe
9	JEUDI 8 JUILLET	9H	Beaurieux, Berelles, Choizies, Clartays, Dimechau, Ecoles, Hestud, Lez-Fontaine, Solre-le-Château, Solrines	Salle des fêtes de SOLRE-LE-CHATEAU rue de Beaumont
10	JEUDI 8 JUILLET	14H	Damousies, Dimont, Felleriez, Sars-Poteries, Wattignies-la-Victoire	Salle des fêtes de SARS POTERE 9 Rue Jean Jaurès - Sars Poterie



Communauté de communes du Coeur de l'Avesnois est à Cartignies.

25 novembre 2021 · 🌐



[Vie communautaire] [PLUi]

Le Conseil de communauté réuni ce soir a arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Une exposition itinérante portant sur le projet du PLUi sera mise à disposition des communes pour informer la population.



Carine Julien, Pascal Noyon et 16 autres personnes

5 commentaires 12 partages



MAIRIE DE SARS-POTERIES

INFORMATIONS ENQUÊTES PUBLIQUES EN COURS

- **Enquête publique relative au projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Hauts-de-France**

Période : du 16 septembre au 16 octobre 2019

Le dossier est consultable et téléchargeable sur le site :

<https://www.registredemat.fr/sraddethautsdefrance-enquetepublique>

- **Enquête publique relative à l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets**

Période : du 16 septembre au 16 octobre 2019

Le dossier est consultable et téléchargeable sur le site :

<https://www.registre-numerique.fr/prpgd-hauts-de-France>

- **Enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal**

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal un registre de concertation du public est ouvert. Vous pouvez y déposer toute information, remarque, question ou suggestion liée à la procédure engagée.

Voici les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- Renouveler notre bocage pour un territoire attractif
- Connecter notre territoire pour un bocage accessible
- Organiser notre territoire pour une urbanisation maîtrisée cohérente avec l'identité bocagère
- Déployer nos services pour un bocage habité

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter ce P.A.D.D. à la mairie aux horaires d'ouverture habituels.